

Délibération n° 2022-223

OBJET : PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT (PPA) - RN20 : SIGNATURE DE LA CONVENTION

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	51
Présents et représentés	:	75
Votants	:	75

Le mercredi 29 juin 2022, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 23 juin 2022, s'est réuni à 20h34, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Karine GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Corinne BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Vincent GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Alain FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Catherine LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis
Madame Sarah JAUBERT	Commune des Ulis

Monsieur Gabriel LAUMOSNE	Commune des Ulis
Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis
Madame Délila M'HENNI	Commune des Ulis
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur Roger DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame Michèle FRERET	Commune de Massy
Monsieur Mustapha MARROUCHI	Commune de Massy
Madame Hawa NIANG	Commune de Massy
Monsieur Pierre OLLIER	Commune de Massy
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Madame Martine CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame Shirley LEGRAND	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Jean-François VIGIER	a donné pouvoir à	Madame Irène BESOMBES
Monsieur Florian GALLANT	a donné pouvoir à	Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER

Madame Catherine GAILLARD	a donné pouvoir à	Monsieur Stéphane DELAGNEAU
Monsieur Olivier THOMAS	a donné pouvoir à	Madame Catherine DELAITRE
Monsieur Olivier BOUCHE	a donné pouvoir à	Monsieur Nicolas SAMSOEN
Madame Françoise FERNANDES	a donné pouvoir à	Monsieur Didier PERRIER
Monsieur Pierre COSTI	a donné pouvoir à	Monsieur Gilles CORDIER
Madame Delphine PERSON	a donné pouvoir à	Madame Catherine VITTECOQ
Monsieur François Guy TRÉBULLE	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur Claude PONS	a donné pouvoir à	Madame Isabelle KLJAJIC
Monsieur Vincent HULIN	a donné pouvoir à	Monsieur Philippe ESCANDE
Madame Nathalie PLUMAIL	a donné pouvoir à	Monsieur Victor DA SILVA
Monsieur Christian LARDIERE	a donné pouvoir à	Monsieur Stéphane BAZILE
Madame Sandrine GELOT	a donné pouvoir à	Monsieur Bernard XAVIER
Madame Hélène BACH	a donné pouvoir à	Madame Hawa NIANG
Madame Caroline CAILLEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Mustapha MARROUCHI
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	a donné pouvoir à	Monsieur Roger DEL NEGRO
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	a donné pouvoir à	Madame Karine GREMION
Madame Rafika REZGUI	a donné pouvoir à	Monsieur Dominique LACAMBRE
Madame Caroline LAVARENNE	a donné pouvoir à	Monsieur Alain FAUBEAU
Monsieur Hakim SOLTANI	a donné pouvoir à	Monsieur Franck ROUGEAU
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre-Alexandre MOURET
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre-Alexandre MOURET
Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur Guillaume VALOIS	représenté par	Madame Charlotte CAZALA-REYSS, suppléante

DELEGUES ABSENTS

Madame Alexia PERRIN	Commune de Longjumeau
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
------------------------------	------------------

Secrétaire de séance : Igor TRICKOVSKI

Délibération n° 2022-223

OBJET : PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT (PPA) - RN20 : SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil Communautaire,
sur rapport de Monsieur Jean-Pierre MEUR.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L110-3 du Code de la route et son Décret n°209-615 du 3 juillet 2009,

VU le Code de l'urbanisme et en particulier les articles L.312-1 et L.312-2,

VU la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN),

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU la délibération n°17-040 du 30 mars 2017 de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération approuvant le plan directeur RN20,

VU la délibération n°2017-04-0046 du 3 juillet 2017 du Conseil départemental approuvant le plan directeur de la RN20,

VU la délibération n°2017-208 du Conseil communautaire du 27 septembre 2017 de la Communauté d'agglomération Paris Saclay approuvant le plan directeur de la RN20,

VU la délibération n°2020-04-0037 du 28 septembre 2020 du Conseil départemental décidant d'engager l'élaboration d'un contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) pour la RN20, avec l'Etat, la Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités (IDFM), l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), les EPCI et les communes,

CONSIDERANT que la requalification de la RN20 et ses abords constitue un enjeu majeur d'aménagement du territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay,

CONSIDERANT la volonté du Conseil départemental d'engager un projet partagé de requalification concernant l'ensemble du linéaire essonnien de la RN20, d'Angerville à Massy,

CONSIDERANT qu'une démarche volontariste, concertée et opérationnelle est à engager pour répondre aux enjeux de mobilité, de transition écologique et d'aménagement raisonné et renouvelé qui sont attachés au développement de la RN20 et des territoires essonniers traversés,

CONSIDERANT qu'il s'agit de réconcilier l'infrastructure avec ses territoires par de plus fortes articulations et cohérences entre les objectifs des projets de transports et les projets d'aménagement,

CONSIDERANT qu'il convient d'apporter des solutions concrètes aux besoins des habitants du territoire, tout en répondant aux exigences des développements futurs,

CONSIDERANT les concertations constantes conduites avec tous les partenaires signataires dans le cadre d'entretiens directs et des 16 ateliers thématiques animés par le Département entre mars 2020 et décembre 2021,

CONSIDERANT les conclusions des comités de pilotage du projet de PPA pour la RN20 organisés le 2 octobre 2020, le 5 mai 2021 et le 11 mai 2022,

CONSIDERANT le projet de contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) relatif à la RN20, ci-annexé,


Délibération n° 2022-223

CONSIDERANT l'avis de la commission n°1 « Aménagement et Attractivité territoriale, Urbanisme, Logement, PLH, Politique de la ville, Gens du Voyage » du 7 juin 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE le projet de contrat du Projet Partenarial d'Aménagement pour la requalification de la RN20 (PPA RN20), associant le Département, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Cœur d'Essonne Agglomération, la Communauté de communes Entre Juine et Renarde, la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne, les 26 communes traversées (Massy, Chilly-Mazarin, Longjumeau, Champlan, Saulx-les-Chartreux, Ballainvilliers, La Ville du Bois, Montlhéry, Longpont-sur-Orge, Linas, Leuville-sur-Orge, Ollainville, Saint-Germain-lès-Arpajon, Arpajon, Egly, Avrainville, Boissy-sous-Saint-Yon, Mauchamps, Chamarande, Etréchy, Morigny-Champigny, Etampes, Guillerval, Saclas, Monnerville, Angerville), l'Etat, la Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités (IDFM), l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF).
2. DIT qu'il s'agit de partager un projet d'aménagement durable à l'échelle du grand territoire, de Massy à Angerville.
3. DIT que le projet vise à répondre à trois objectifs structurants :
 - favoriser l'usage multimodal : une route ouverte à toutes les mobilités,
 - optimiser le fonctionnement de la RN20 : une route fonctionnelle, verte et intelligente,
 - poursuivre la requalification urbaine, paysagère et économique des territoires traversés, dans une stratégie d'aménagement coordonnée.
4. DEMANDE l'engagement des autres partenaires signataires (Etat, Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, Département de l'Essonne, Cœur d'Essonne Agglomération, Communauté de communes Entre Juine et Renarde, Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne, les 26 communes concernées et l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France) dans la mise en œuvre et/ou le financement des actions du PPA, au titre de leurs compétences respectives en matière de transports en commun, d'urbanisme, de logements, de développement économique, de transition écologique d'espaces publics, de circulations douces et de foncier.
5. DEMANDE en particulier la mobilisation, par l'Etat et la Région Île-de-France, de crédits spécifiques pour la RN20 dans le nouveau Contrat de plan Etat-Région (CPER), ainsi que par le Département de l'Essonne dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'investissement (PPI).
6. DIT que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay prendra toute sa place dans ce PPA RN20 et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Communauté d'agglomération des années concernées, fonction, chapitre et article nécessaires.
7. AUTORISE le Président de la Communauté d'agglomération à signer le contrat de PPA et ses avenants éventuels, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier et à mettre en œuvre les actions du PPA portées par la Communauté d'agglomération.

Fait et délibéré le mercredi 29 juin 2022
Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEURIE



ADOPTÉE par (75 VOIX)

75 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , Mme Irène BESOMBES , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , M. Olivier BOUCHE , M. Jean-Pierre CRUSE , Mme Karine GREMION , M. Dominique LACAMBRE , Mme Rafika REZGUI , Mme Corinne BAIRRAS , Mme Muriel DORLAND , M. Vincent GALLET , M. Yann CAUCHETIER , M. Alain FAUBEAU , Mme Catherine LANSIART , Mme Caroline LAVARENNE , Mme Florence NOIROT , Mme Lucie SELLEM , Mme Nathalie FRANCESETTI , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Lodovico CASSINARI , Mme Sarah JAUBERT , M. Gabriel LAUMOSNE , Mme Françoise MARHUENDA , Mme Délila M'HENNI , M. Christian LARDIERE , M. Stéphane DELAGNEAU , Mme Catherine GAILLARD , Mme Sandrine GELOT , M. Bernard XAVIER , Mme Catherine DELAITRE , M. Olivier THOMAS , Mme Hélène BACH , Mme Caroline CAILLEAU , M. Roger DEL NEGRO , Mme Michèle FRERET , Mme Hella KRIBI-ROMDHANE , M. Mustapha MARROUCHI , Mme Hawa NIANG , M. Pierre OLLIER , M. Franck ROUGEAU , M. Nicolas SAMSOEN , M. Hakim SOLTANI , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Claude PONS , M. Didier PERRIER , Mme Martine CHARVIN , Mme Elisabeth DELAMOYE , M. Philippe ESCANDE , M. David ROS , M. Laurent CARO , M. Gilles CORDIER , M. Pierre COSTI , M. Grégoire DE LASTEYRIE , Mme Véronique LEDOUX , Mme Shirley LEGRAND , Mme Delphine PERSON , M. Mokhtar SADJI , Mme Catherine VITTECOQ , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN , M. Vincent HULIN , M. Jean-Paul MORDEFROID , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , Mme Nathalie PLUMAIL , M. Igor TRICKOVSKI , Mme Charlotte CAZALA-REYSS , Mme Françoise FERNANDES , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220629 - lmc 14 15 48 - DE
Date AR Préfecture : 06/07/2022

– Affichée / Publiée le : 07 JUIL. 2022

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

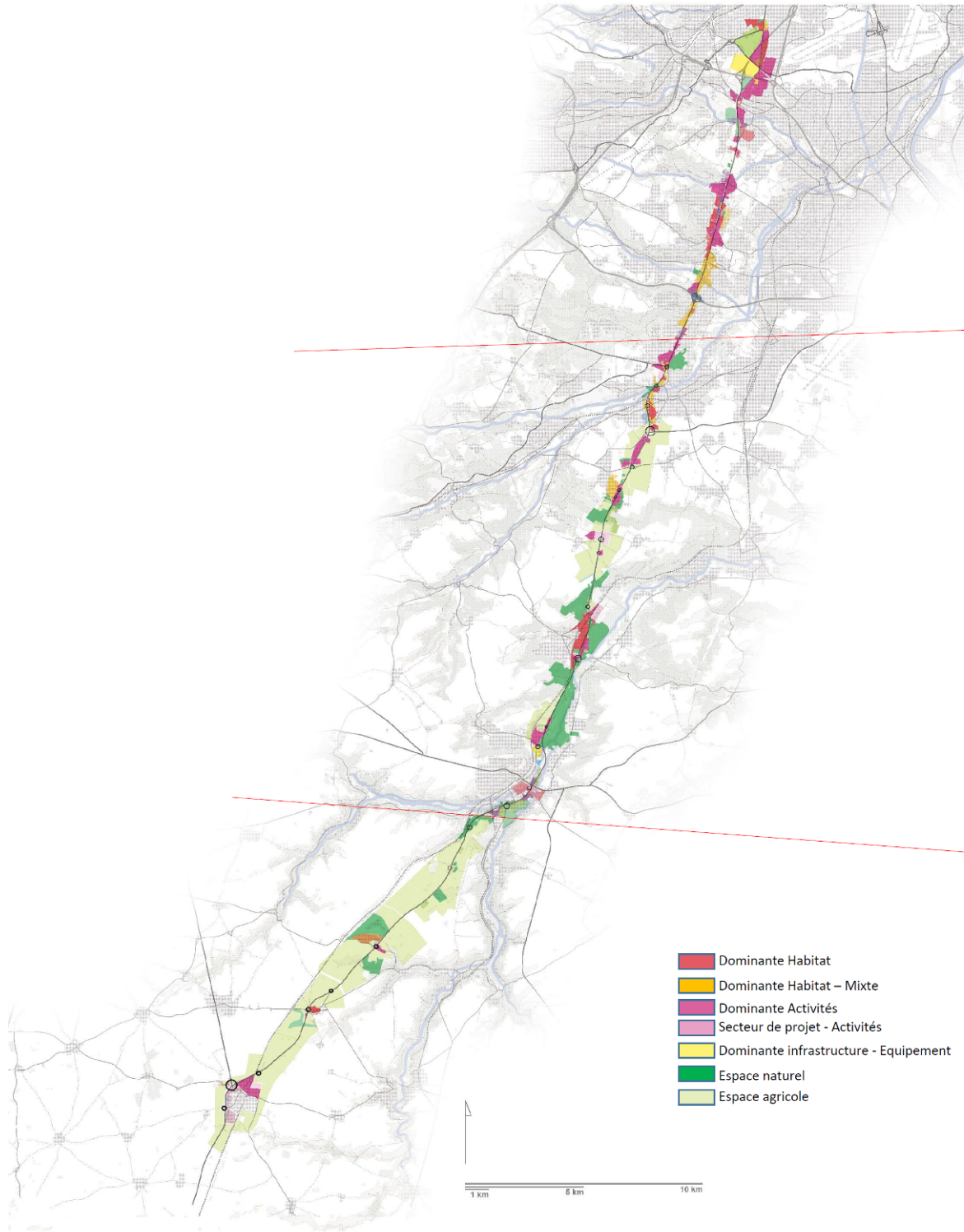


CONTRAT DE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT DE LA RN 20



Table des matières

I	L'objet et les parties au contrat	7
I.1	Objectifs poursuivis par le contrat	7
I.2	Dénomination et localisation du projet	10
I.3	Signataires du contrat	10
II	Le projet	11
II.1	Périmètre du projet	11
II.2	Insertion du projet dans son contexte	11
II.3	Ambition générale et structuration du projet	12
III	Le plan d'actions	13
III.1	Favoriser l'usage multimodal de la RN 20 : une route ouverte à toutes les mobilités	13
III.1.1	Programme : favoriser l'amélioration de la circulation des bus et développer progressivement des voies dédiées	13
III.1.2	Renforcer l'offre en Transports en commun	15
III.1.3	Programme : organiser le rabattement sur les transports en commun	16
III.1.4	Programme : favoriser l'usage des modes actifs et des modes doux	18
III.2	Optimiser le fonctionnement de la RN 20 : une route fonctionnelle, verte et intelligente	19
III.2.1	Programme : aménager les carrefours et échangeurs	19
III.2.2	Programme : porter une exigence environnementale forte	23
III.2.3	Programme : développer les outils pour une route connectée et innovante	27
III.2.4	Programme : rationaliser le trafic des poids lourds	28
III.3	Poursuivre la requalification urbaine, paysagère et économique des territoires traversés par la RN20 dans une stratégie d'aménagement coordonnée	30
III.3.1	Programme : Une requalification de la RN20 réalisée à partir d'une mise en œuvre par étape du « Plan Directeur RN20 (2015) » actualisé	30
III.3.2	Programme : Une planification du développement urbain et durable de la RN20	31
III.3.3	Programme : Une politique de maîtrise et de portage foncier pour la RN20	34
III.3.4	Programme : Accompagnement de la mise en œuvre des actions du PPA RN20	36
IV	- Gouvernance du contrat	38
IV.1	Le comité de pilotage du PPA RN20	38
IV.2	Les comités opérationnels	38
V	- Mise en œuvre du contrat et engagements des parties	39
V.1	Durée du contrat	39
V.2	Avenants	39
V.3	Engagements des parties	39
VI	- Signatures	41
VII	- Annexes	42



Préambule

Ancienne voie royale reliant Paris à Orléans, ancienne route nationale devenue aujourd'hui départementale, la RN 20 constitue, avec l'A6 et l'A10, l'une des principales entrées sud de Paris et de l'Île-de-France. Son trafic moyen est de 50 000 véhicules par jour avec un statut de route à grande circulation (RGC).

La RN 20 draine les circulations en provenance du sud/sud-ouest du territoire et d'une partie de son centre géographique, vers les bassins d'emploi du nord (notamment Massy, Plateau de Saclay et Orly) et, au-delà, vers Paris et la petite couronne.

Cette voie départementale permet également de rejoindre d'autres infrastructures majeures, telles que la Francilienne, l'A6, l'A10 et, plus au nord, l'A86. Ces dernières mettent en relation la RN 20 avec des pôles urbains majeurs : Evry-Courcouronnes / Corbeil-Essonnes et Melun. Autrefois, la RN 20 traversait des territoires ruraux, très peu urbanisés. Attractif et en pleine mutation, le secteur de la RN20 a connu une urbanisation importante compte tenu des possibilités offertes par le PLU des communes le long de l'infrastructure, notamment au nord d'Arpajon. L'urbanisation croissante des communes, l'afflux de population, le développement des activités commerciales, ainsi que la part croissante du transport de marchandises, ont conduit à sa saturation et l'évolution de l'axe RN20 n'a pas suivi ce développement. Elle se révèle désormais incapable, dans sa forme et sa structure, de faire face aux besoins de mobilités croissants, notamment avec le développement du plateau de Saclay, plus récemment la reconversion de la Base aérienne 217 et le développement de Massy Palaiseau et le grand Orly(CPS).

La RN20 est une infrastructure routière présentant originellement une configuration de voie rapide, qui souffre de congestion automobile, de banalisation des paysages, de dégradation du bâti, de déqualification des espaces publics et des espaces verts, d'absence de gestion des eaux pluviales routières ainsi que de prolifération d'enseignes lumineuses et de panneaux publicitaires disgracieux. La RN20 traverse dans le nord des zones urbanisées en fort développement et se trouve en position d'entrée de ville à plusieurs endroits

La RN20 est également un espace, complexe et hétéroclite, qui continue de se développer dans un contexte de dégradation du cadre de vie et de l'environnement (césure créée par la RN20, nuisance sonore et mauvaise qualité de l'air, publicité anarchique, discontinuités écologiques...).

En parallèle, le PPA permet également de coordonner la nécessaire production de logements autour de la partie Nord de l'axe de la RN20, dans un objectif de mixité sociale, et surtout de qualité de vie. La réduction des nuisances et l'adaptation des constructions, contre le bruit et la pollution de l'air, et pour une meilleure qualité d'usage des logements pourraient également être portés dans le cadre du PPA. Enfin, pour garantir un développement urbain équilibré, l'augmentation de la population devra s'accompagner des réflexions pour le développement de l'emploi local et des équipements, en complémentarité et sans concurrence avec les centralités existantes à dynamiser.

Il est nécessaire de s'engager dès aujourd'hui dans l'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des performances des lignes de transports en commun, ainsi que dans un meilleur partage de l'espace public pour répondre aux besoins de l'ensemble des usagers, et ainsi favoriser le développement des mobilités alternatives à l'usage de véhicules individuel motorisés.

Ce projet de requalification a déjà fait l'objet de réflexions préalables avec les collectivités, notamment pour le secteur nord du département au travers du premier schéma d'orientation de la requalification de la RN20, produit en 2015 (Plan directeur) avec pour objectif la réalisation d'un transport en commun en site propre reliant Massy à Arpajon. Au travers du

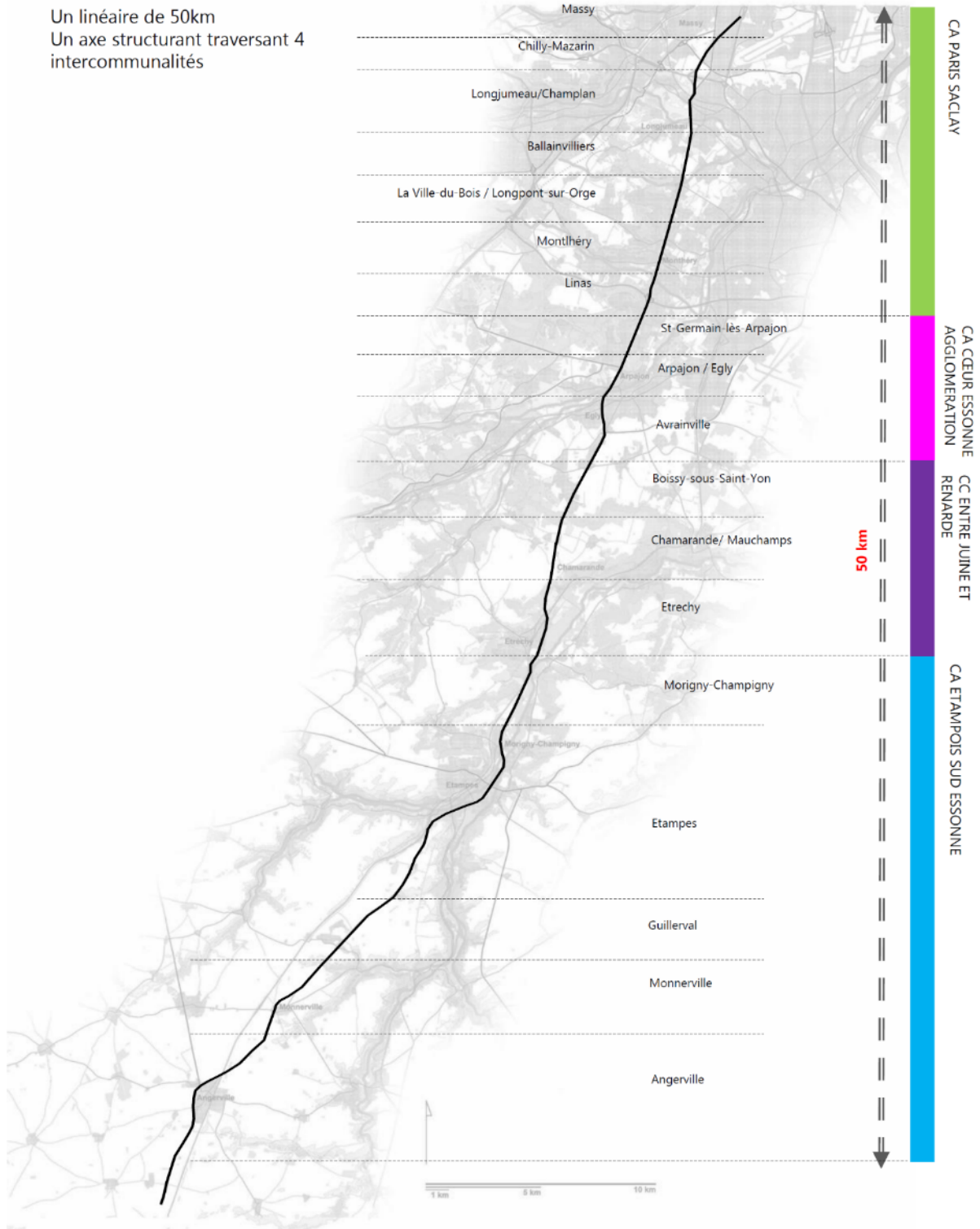
PPA, il convient d'être réinterrogé et la réflexion doit être étendue au sud du territoire dans l'objectif d'accompagner les projets de mobilités, de développement, de renouvellement urbain et d'amélioration des espaces publics et de réduction de l'impact environnemental.

Ainsi, l'élargissement de la RN20 est à mettre en œuvre dès aujourd'hui, pour traiter dans des temporalités proches les points durs qui perturbent le plus les conditions de circulation. En outre, cet élargissement devra permettre, sur des temporalités plus longues, l'aménagement de voies dédiées, l'amélioration du cadre paysager et l'intégration des axes de modes actifs (piétons, vélo, RER V) le long de la RN20, devant bénéficier à la mobilité, pour l'ensemble de l'itinéraire RN20, du territoire de l'Essonne. Des mesures opérationnelles de préservation seront nécessaires en accompagnement du développement urbain dans l'épaisseur du tissu urbain.

Dans sa partie sud, depuis la Francilienne jusqu'à Angerville, l'axe RN20 supporte des flux de transit importants et croissants, notamment de poids lourds, qu'il convient de limiter. Sur ce point, l'action volontariste du Département de limitation de la vitesse et d'interdiction du stationnement doit contribuer à reporter vers l'A10 les poids lourds en transit.

La RN 20 fait ainsi partie des grands projets structurants du territoire essonnien qui ont vocation à devenir les lieux d'une nouvelle urbanité, telle que portée par le Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF 2030). Il s'agit désormais de partager un projet d'aménagement durable et structurant à l'échelle du grand territoire, et garantissant la préservation des enjeux environnementaux et paysagers de Massy à Angerville.

Intercommunalités
 Un linéaire de 50km
 Un axe structurant traversant 4
 intercommunalités



I L'objet et les parties au contrat

I.1 Objectifs poursuivis par le contrat

La RN 20 s'étend sur plus de 50 km du nord au sud du département de l'Essonne. Elle traverse des territoires très divers – plateaux agricoles, zones urbanisées, zones d'activités - et supporte ainsi des fonctions multiples : transit, notamment poids lourds, cabotage et desserte, transports collectifs. Elle est à la fois une source de nuisances et une infrastructure essentielle pour ces territoires.

L'Etat, la Région, le Conseil départemental de l'Essonne, l'EPFIF, les quatre intercommunalités et les 26 communes partagent les convictions suivantes, qui les ont amenés à se réunir dans ce contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) pour la RN 20.

Le développement actuel de la RN 20 n'est soutenable ni pour les habitants des territoires qu'elle dessert, ni pour ses usagers. Il faut réconcilier la RN 20 avec ses territoires. Cet objectif de réconciliation passe par de profonds changements.

Premièrement, les travaux du SME RN20 ont permis d'élaborer un projet d'aménagement qui transforme radicalement la RN20 dans sa partie nord. Fondé sur la mise en service d'un transport collectif en site propre, ce projet ne pourra voir le jour qu'à long terme ; il a fait l'objet d'une prise de position d'Ile-de-France Mobilités en ce sens en 2019. Pour autant, on ne doit abandonner ni le parti d'aménagement ni l'ambition de faire de la RN20 un axe structurant de transport collectif et de modes actifs et préparer dès aujourd'hui l'insertion des voies dédiées. Ce contrat de projet partenarial d'aménagement propose ainsi une stratégie progressive et évolutive pour y parvenir.

Deuxièmement, l'aménagement de la RN20 ne pourra être réussi que s'il est cohérent et adaptés aux territoires traversés sur l'ensemble de son parcours. Chacune des sections a des fonctions différentes et nécessite donc des traitements différents. Mais ces évolutions doivent ensemble faire sens et ne pas entrer en contradiction les unes avec les autres. Elles doivent résoudre les problèmes d'aujourd'hui - essentiellement liés au développement urbain, au trafic routier et aux inondations- tout en préparant l'aménagement futur et l'usage davantage multimodal de cette route. Plus qu'une contrainte, cette nécessité de trouver une stratégie originale de reconquête pour la RN20 est l'opportunité de créer une réponse innovante et porteuse d'avenir pour les territoires traversés.

Quatre axes pour agir ont été identifiés par les partenaires du contrat pour mener à bien cette stratégie :

- Associer tous les acteurs autour d'un projet commun
- Faire de la RN20 le support d'une nouvelle mobilité ;
- Faire de la RN20 une route verte et intelligente ;
- Faire de la RN20 la colonne vertébrale d'un urbanisme renouvelé.

Cet objectif nécessite de coordonner les projets de transport, les projets de développement urbain et d'amélioration de l'environnement. Il nécessite que tous les acteurs publics partagent une stratégie commune d'aménagement et qu'ils s'y engagent sur le long terme. Il nécessite de mobiliser de nombreux outils opérationnels, réglementaires, financiers.

Le cadre du contrat de projet partenarial d'aménagement est donc particulièrement adapté en ce qu'il permet de créer une gouvernance collégiale durable, légère, adaptée pour mener un projet d'une telle ampleur. Il permet également de mobiliser les moyens financiers pour concrétiser les ambitions portées par le PPA RN 20.

A cet égard, il convient de souligner que le pilotage du plan d'action par EPCI devra être conduit en lien avec les élus locaux et avec le Comité stratégique.

Ce Projet Partenarial d'Aménagement se donne comme objectif transversal la requalification maîtrisée des territoires traversés par la RN 20, par un aménagement anticipant l'intégration de nouvelles mobilités et de renforcement de l'offre de transport en commun, et prenant en compte la production en logements, les besoins de développement économique et des équipements nécessaires, et les divers enjeux environnementaux, sociaux de santé et de qualité d'usage.

Cet objectif transversal d'aménagement vise la prise en compte des spécificités locales des territoires traversés, et se décline en trois axes, dont un volet aménagement à dimension intégratrice.

Axe 1: Favoriser l'usage multimodal de la RN 20 : une route ouverte à toutes les mobilités

Axe 2 : Optimiser le fonctionnement routier de la RN 20 : une route verte et intelligente

Axe 3 : Poursuivre la requalification urbaine, paysagère et économique des territoires traversés par la RN20 dans une stratégie d'aménagement coordonnée (habitat, mobilité, développement économique et commercial, foncier et urbanisme, bruit, paysage, biodiversité, continuité écologiques, gestions des eaux pluviales, assainissement, sols).



I.2 Dénomination et localisation du projet

Ce projet partenarial d'aménagement sera dénommé "projet partenarial d'aménagement de la RN20".

Son périmètre opérationnel comprend l'ensemble des territoires des 26 communes desservies par la route nationale 20.

I.3 Signataires du contrat

Le présent contrat de projet partenarial d'aménagement rassemble les partenaires institutionnels engagés dans sa mise en œuvre :

L'Etat, représenté par le Préfet de l'Essonne	La commune de Longjumeau	La commune d'Egly
La Région Ile-de-France	La commune de Champlan	La commune d'Avrainville
L'Etablissement public foncier d'Ile-de-France	La commune de Saulx-les-Chartreux	La commune de Boissy-sous-Saint-Yon
Ile-de-France Mobilités	La commune de Ballainvilliers	La commune de Mauchamps
Le Département de l'Essonne	La commune de la Ville-du-Bois	La commune de Chamarande
La communauté d'agglomération Paris-Saclay	La commune de Montlhéry	La commune d'Etréchy
La communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération	La commune de Longpont-sur-Orge	La commune de Morigny-Champigny
La communauté de communes Entre Juine et Renarde	La commune de Linas	La commune d'Etampes
La communauté d'agglomération Etampois Sud Essonne	La commune de Leuville-sur-Orge	La commune de Guillerval
La commune de Massy	La commune de Saint-Germain-lès-Arpajon	La commune de Saclas
La commune de Chilly-Mazarin	La commune d'Ollainville	La commune de Monnerville
	La commune de Saint-Germain-lès-Arpajon	La commune d'Angerville
	La commune d'Arpajon	

II Le projet

II.1 Périmètre du projet

Le projet se déploie sur 26 communes desservies par la route nationale 20. Des études ou des actions sont envisageables à l'échelle des quatre intercommunalités, en particulier pour les questions de mobilité (amélioration de l'offre et des infrastructures de transport en commun, aménagements cyclables) et de pacification, d'amélioration du cadre de vie et de développement urbain.

II.2 Insertion du projet dans son contexte

Le projet doit s'insérer dans un contexte d'aménagement durable visant à garantir la production de logements (70 000 logements par an à l'échelle de la région Île-de-France), la mixité sociale (logements sociaux dans les communes de l'axe), un cadre de vie amélioré (diminution de la pollution et des nuisances sonores, meilleur partage de l'espace public, consommation maîtrisée des sols), tout en préservant les espaces agricoles et naturels, ainsi que les paysages. L'équilibre commercial entre les différentes polarités doit également être pris en compte, comme la nécessaire diminution du trafic de transit, les véhicules individuels et les poids lourds.

A cet égard, le PPA RN20 s'inscrit aussi bien en concertation avec les grands projets de développement qui le bordent, (tel que le PPA Grand Orly et l'OIN Paris-Saclay), qu'avec les démarches contractuelles d'ORT, dont celle de l'opération de revitalisation des territoires (ORT) en cours d'élaboration pour 10 communes de la CA Paris-Saclay longées par la RN20. Quant aux enjeux liés aux réflexions relatives au secteur de congestion dit du « Nœud de Chilly A6/A10 », ils sont déjà portés dans un cadre de pilotage distinct.

Ces attendus se retrouvent dans les documents de planification et de programmation territoriale qui incluent la géographie du PPA RN20 :

- Documents de planification et de programmation en termes d'urbanisme, de logement, d'activités économiques et de développement durable :
 - SDRIF en cours de révision vers un SDRIF-E
 - SRDEII 2022-2028
 - SRCE
 - PPA Grand Orly
 - SCOT : Cœur d'Essonne Agglomération du 11/06/2020
 - PLH : CA Paris-Saclay (adopté), CA Cœur d'Essonne Agglomération (adopté) ; CA Etampois Sud Essonne (prescrit)
 - PLU des communes concernées
 - Plan Directeur RN20 (2015) sur la partie Nord RN20
 - Schéma de référence de la RN20 approuvé en 2011
 - Schéma de l'offre économique de la CA Communauté Paris Saclay (2019)
 - Schéma de développement commercial de la CA Communauté Paris Saclay (2021)
 - Préfiguration de l'ORT CA Communauté Paris Saclay (opération de revitalisation du territoire de la RN20)
 - Stratégie commerciale CDEA
 - Plan Climat Air Energie Territorial de la CA Communauté Paris Saclay
 - Plan Climat Air Energie Territorial de la CC Entre Juine et Renarde
 - Schéma directeur de développement des ENR&R de la CA Cœur d'Essonne Agglomération, Bilan carbone de CDEA
 - Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la CA Cœur d'Essonne Agglomération (en cours)
 - ORT de la CA Cœur d'Essonne Agglomération

- Projet de territoire de CA Communauté Paris Saclay
 - Projet de territoire de la CA Cœur d'Essonne Agglomération (en cours)
 - Projet de territoire de la CC Entre Juine et Renarde
 - Projet de schéma de développement économique de la CC Entre Juine et Renarde (consultation en cours)
- Documents de planification et de programmation dans le domaine des mobilités :
 - Plan de déplacements urbains de l'Île-de-France
 - Plan régional RER V
 - Schéma cadre des mobilités du CD91 et les plans d'action en découlant
 - Etude de résorption des congestions A6/A10/A126/N20/RD118
 - Schéma des transports de la CA Communauté Paris Saclay (2018)
 - Schéma directeur cyclable de la CA Communauté Paris Saclay (2022)
 - Plans vélo communaux (Wissous, Chilly-Mazarin, Massy, Champlan, Longjumeau, Linas-Montlhéry).
 - Plan vélo de la CA Cœur d'Essonne Agglomération
 - Plan Vélo de la CC Entre Juine et Renarde
 - Plan local des déplacements de la CA Cœur d'Essonne Agglomération
 - Politique départementale en matière d'environnement (lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, eau, espaces naturels sensibles...) et de développement durable (déchets, bruit).

II.3 Ambition générale et structuration du projet

Les abords de la RN20 présentent des dysfonctionnements en matière urbaine, environnementale et paysagère. Le développement actuel n'est pas soutenable pour les territoires qu'elle dessert et pour ses usagers. L'ambition générale du PPA est de réconcilier la RN 20 avec ses territoires pour permettre autant leur transition écologique que leur développement et par un renouvellement maîtrisé.

Cette ambition nécessite de travailler sur l'ensemble du linéaire, avec des réponses différenciées mais cohérentes, pour fédérer tous les acteurs. L'objectif d'inscrire un transport en commun en site propre sur la RN20, s'il est d'un horizon de long terme, reste un objectif pour la mise en œuvre d'actions de court et moyen terme, et tout en répondant aux besoins immédiats. Le PPA vise à produire un développement et un renouvellement vertueux des abords de la RN20, où le développement de l'urbanisation, nécessaire pour répondre aux enjeux sociaux et économiques et environnementaux, est réalisé en cohérence avec l'amélioration des conditions de performance des offres de transport actuelles et futures. Ce développement devra également se faire au regard des polarités existantes aux alentours mais également à la condition d'une capacité suffisante des infrastructures et des équipements publics à absorber de potentiels nouveaux habitants.

Les actions seront organisées selon les trois axes thématiques présentés dans les objectifs du projet partenarial et déclinées en programmes et en actions :

1. Favoriser l'usage multimodal de la RN 20 : une route ouverte à toutes les mobilités
2. Optimiser le fonctionnement de la RN 20 : une route fonctionnelle, verte et intelligente
3. Poursuivre la requalification urbaine, paysagère et économique des territoires traversés par la RN 20 dans une stratégie d'aménagement coordonnée

Le quatrième axe, l'association de toutes les parties prenantes au projet, sera décrit dans la partie III Gouvernance du présent document.

III - Le plan d'actions

L'ambition générale du projet partenarial d'aménagement, qui est de réconcilier la RN 20 avec ses territoires pour favoriser leur transition écologique, leur développement et leur renouvellement maîtrisé, est déclinée dans un programme de 57 actions articulées autour des 3 axes d'intervention définis par les partenaires (Cf. Annexe : tableau de synthèse) :

- ✓ Favoriser l'usage multimodal de la RN 20 : une route ouverte à toutes les mobilités ;
- ✓ Optimiser le fonctionnement de la RN 20 : une route fonctionnelle, verte et intelligente ;
- ✓ Poursuivre la requalification urbaine et économique des territoires traversés par la RN 20.

III.1 Favoriser l'usage multimodal de la RN 20 : une route ouverte à toutes les mobilités

L'objectif commun est de faire évoluer progressivement la RN20 vers une route multimodale et moderne pour réussir la mise en œuvre de l'ambition d'un TCSP sur la RN20. Des alternatives à la voiture doivent être offertes pour l'ensemble du territoire.

En effet, même si ce projet se situe dans des temporalités longues, il doit rester la « colonne vertébrale » du projet de la RN20. La saturation de la RN20 s'accroît, avec un fort impact du trafic, et notamment des poids lourds (transit et local), sur la population. Cela a pour conséquence de perturber les temps de parcours de transport en commun (bus bloqués dans la circulation aux heures de pointe) et l'augmentation des nuisances (bruit, pollution).

Compte tenu des importants développements urbains que connaît le secteur Nord de la RN20 et des pratiques en matière de mobilités qui vont nécessairement évoluer (place dédiée aux véhicules individuelles plus restreinte au profit des transports en commun et des modes actifs), nécessité de :

- planifier à court, moyen et long terme une évolution en profondeur des infrastructures de transports en commun
- améliorer la vitesse commerciale des bus (avec en complément la mise en accessibilité et l'aménagement multimodal des arrêts de bus)
- renforcer l'offre de transport pour se raccorder aux nouvelles lignes (notamment le T12, L18) et la création de lignes express, de façon cohérente avec les besoins d'aménagement aux abords de la RN20 (ddt)

III.1.1 Programme : favoriser l'amélioration de la circulation des bus et développer progressivement des voies dédiées

Le plan directeur de la RN 20, approuvé en 2015 par les collectivités partenaires prévoit à terme une requalification de l'axe en boulevard urbain avec insertion d'un site propre de transports en commun (SPTC). Ce secteur au Nord d'Arpajon est en forte évolution avec l'augmentation de la population, le développement des zones d'activité ainsi que de l'arrivée du T12 « Massy – Evry » (2023) et de la ligne 18 GPE « Orly – Versailles » (à partir de 2026). Aussi, il est primordial de garantir un accès rapide et attractif par le mode bus, notamment vers ces nouveaux axes de transport ainsi que vers les pôles en développement afin de favoriser le report modal. Les actions ci-dessous du PPA s'inscrivent donc dans l'objectif à terme, de mettre en service un SPTC.

Développer le transport en commun avec la mise en œuvre de voies dédiées aux bus à court, moyen et long terme sur le tronçon entre Linas-Ballainvilliers	
Maitrise d'ouvrage	CD91 / IDFM
Partenaires associés	Région IDF/ communes / EPCI concernés
Objectif/contenu	La section de la RN 20 entre Linas et Ballainvilliers accueille un trafic compris entre 55 000 et 65 000 véhicules/jour. Les zones de congestion sont importantes en heure de pointe et nuisent à la régularité des lignes de bus qui circulent sur cet axe. De nombreux projets urbains sont en cours avec une prévision d'une forte augmentation de la population ainsi que l'accroissement du trafic automobile. L'objectif est donc d'aménager plusieurs sections de voirie en faveur de la circulation des bus afin d'améliorer la régularité des lignes de bus et permettre la mise en place d'un TCSP à terme.
Calendrier	Etude du CD91 lancée en 2020 sur l'opportunité et la faisabilité des aménagements afin d'améliorer les conditions de circulation sur la RN20 entre Linas et Ballainvilliers. Etude d'IDFM déjà réalisée sur l'opportunité de créer un TCSP axial sur voie alternée entre Massy et Arpajon (100 K€) Etude sur la section Linas-Arpajon.
Coût estimé	Etude Pré opérationnelle 150K€ Coût de mise en œuvre à évaluer et participation EPCI à préciser
Financements	Ile-de-France Mobilités / CD91(Etude de faisabilité =150K€) / EPCI à préciser sur les secteurs hors compétence du Département

Sécurisation et amélioration des points durs bus	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	IDFM /communes / EPCI concernés
Objectif/contenu	Remédier aux dysfonctionnements constatés (conflits d'usage, difficulté d'insertion dans la circulation générale pour les bus) afin de fiabiliser le temps de parcours des lignes de bus concernées.
Calendrier	- Etude en cours pour l'arrêt "Les Champarts" - Etude de faisabilité finalisée pour l'arrêt "Beaulieu" - Réflexion à mener sur les principales stations bus du plan directeur
Coût estimé	A évaluer
Financements	IDFM, CD91

Etudes d'opportunité et de faisabilité d'aménagements de voies dédiées aux bus depuis la RN 20 vers Massy	
Maitrise d'ouvrage	IDFM /Communes concernées
Partenaires associés	CPS / CD91 /Région IDF
Objectif/contenu	L'intérêt d'améliorer la qualité et la fiabilité des liaisons en transport en commun entre Massy et les Champarts a été mis en évidence par plusieurs études, compte tenu de la congestion en heure de pointe sur cet axe. Toutefois, l'élaboration d'un projet de TCSP n'a pas abouti (dossier d'objectifs et de caractéristiques principales non approuvé). Il convient de poursuivre les réflexions, sur la base des études d'opportunité déjà réalisées, pour améliorer la circulation bus sur cet axe et le rabattement vers la gare de Massy-Palaiseau et les secteurs de Massy en développement
Calendrier	Nouvelle étude
Coût estimé	A évaluer
Financements	IDFM

III.1.2 Renforcer l'offre en Transports en commun

Le Nord-Essonne va connaître une évolution importante de ses infrastructures lourdes de transport avec la mise en service du T12 « Massy – Evry » (2023) et de la ligne 18 GPE « Orly – Versailles » (à partir de 2026).

Il est nécessaire de garantir le rabattement vers ces nouvelles infrastructures. Les évolutions de l'offre en transport doivent également répondre aux besoins en déplacements d'ores et déjà existants, pour lesquels il n'existe pas d'alternative à la voiture particulière.

Renfort et restructuration de l'offre bus existante	
Maitrise d'ouvrage	IDFM
Partenaires associés	CD91, EPCI et communes concernées
Objectif/contenu	<p>Compte tenu de l'évolution des transports sur le territoire, notamment l'arrivée des nouvelles infrastructures ferrées, l'amélioration de l'offre des lignes de bus est donc à poursuivre à court et moyen terme, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier l'évolution de la ligne 91-05 « Evry – Massy » et la modification de son terminus vers le plateau de Saclay en lieu et place de la gare de Massy-Palaiseau dans le cadre de la mise en service du Tram 12 Express (T12). - Etudier la restructuration bus autour de la ligne 18 GPE. - Etude CPS et IDFM sur la restructuration du réseau de bus de Courtabœuf dont les nouvelles liaisons vers l'axe de la RN20 finalisée fin 2021
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de restructuration bus T12, partie sud finalisées en mars 2022 par IDFM. - Réflexions sur la restructuration bus T12 à poursuivre pour la partie nord sur le territoire de la CPS à partir de 2023. - Etude de restructuration bus ligne 18 à lancer (Date à préciser par idfm)/ - Mettre en œuvre la restructuration du réseau de bus de Courtabœuf et notamment les nouvelles liaisons vers l'axe de la RN20 à partir de 2023. - Entrée en vigueur du contrat de réseau 26 " Paris-Saclay " (01/08/2022). - Entrée en vigueur du contrat 24 "Sud Essonne" (01/08/2022). - Entrée en vigueur du contrat de réseau 25 " Cœur d'Essonne Agglomération" (01/08/2023).
Coût estimé	à évaluer
Financements	IDFM

Création de nouvelles lignes de bus express	
Maitrise d'ouvrage	IDFM
Partenaires associés	CD91 / EPCI / Communes concernées
Objectif/contenu	<p>Les déplacements domicile-travail du centre et du sud de l'Essonne vers les pôles du nord via la RN20 (principalement ceux de l'agglomération Cœur d'Essonne, Evry et Massy) sont effectués très majoritairement en voiture particulière.</p> <p>L'opportunité de créer 2 liaisons Express sur l'axe de la RN20 a été identifiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ligne LN1 « Avrainville – Evry » - Ligne LN2 « Avrainville – Briis-sous-Forges » à étudier en remplacement du tronçon actuel de la ligne 91-04 Briis-sous-Forge/Arpajon. <p>Par ailleurs, de nouvelles liaisons seront à étudier prochainement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ligne circulant sur la RN20 à destination de la future gare GPE d'Antony-pôle (LN4); - Ligne depuis la RN 20 vers le pôle d'Orly ; - Ligne express le long de la RN20 vers Massy depuis les Champarts.
Calendrier	2022-2027 - Etudes de Lignes
Coût estimé	A préciser (IDFM)
Financements	IDFM

III.1.3 Programme : organiser le rabattement sur les transports en commun

Dans le contexte de saturation des infrastructures routières orientées vers la métropole et les pôles économique majeurs, de secteurs ruraux souvent éloignés des réseaux de transports majeurs (RER), d'un usage de bus souvent limité aux voyageurs captifs et de la programmation de nouveaux transports structurants comme la ligne 18 du Grand Paris Express et le T12, il est nécessaire de mettre en œuvre des services nouveaux pour favoriser l'intermodalité sur la RN20.

Création d'une station multimodale à Linas	
Maitrise d'ouvrage	CPS
Partenaires associés	IDFM
Objectif/contenu	<p>La gare routière « Château d'eau » de Linas bénéficie d'une localisation stratégique, au croisement de la Francilienne (RN104) et de la RN 20, en amont des zones de congestion de la RN20. Elle accueille plusieurs lignes de bus dont la ligne 91.05 (express Massy-Evry) et les lignes DM 151, 153 et 154 (Arpajon vers Massy et Paris). L'objectif est que cette gare routière devienne un véritable pôle d'échange multimodal afin de capter les flux de déplacements du centre RN20 vers les pôles d'emplois de Massy, du secteur de la BA217, d'Evry, d'Orly et de Paris</p>
Calendrier	Etude de pôle 2023
Coût estimé	Plafond de subvention de l'étude par IDFM = 100 000 € HT
Financements	CPS / IDFM

Création d'une station multimodale à Avrainville	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	CDEA / IDFM / CCEJR
Objectif/contenu	<p>Suite à l'étude du Département relative à l'opportunité de créer des stations multimodales, un emplacement potentiel a été identifié à proximité de l'intersection entre la RN 20 et RD 19 sur la commune d'Avrainville.</p> <p>L'objectif est de pouvoir capter les flux de déplacement diffus du sud de l'Essonne et d'offrir des alternatives à l'autosolisme pour rejoindre les pôles d'activités du nord, notamment par l'intermodalité avec des lignes Express à créer ou à prolonger.</p> <p>Il est nécessaire de pouvoir étudier l'offre de mobilité à mettre en place pour que le futur pôle multimodal d'Avrainville soit attractif pour venir y garer sa voiture et prendre ensuite un transport en commun.</p> <p>Le développement de liaisons douces vers les pôles économiques et urbains du secteur et vers Boissy-sous-Saint-Yon.</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Etude d'opportunité réalisée (CD91) - Etude de dimensionnement et de pré faisabilité au 2^e semestre 2022. - Etude de faisabilité au 3^e semestre 2022 (CD91) - Régularisation de la consommation foncière dans le cadre de la révision du PLU et du SCOT en 2024
Coût estimé	3M€
Financements	CD91 / EPCI / IDFM / Etat

Création d'un parking relais gare routière de Linas	
Maitrise d'ouvrage	Linas
Partenaires associés	
Objectif/contenu	Stationnement relai à proximité de la gare de Linas – Foncier déterminer
Calendrier	A préciser
Coût estimé	à évaluer
Financements	Commune de Linas

Aménagement multimodaux des principaux arrêts de bus	
Maitrise d'ouvrage	Communes / CPS
Partenaires associés	CD91 / IDFM
Objectif/contenu	Le Plan directeur de la RN20 a identifié plusieurs points d'arrêt où il est nécessaire d'organiser le rabattement pour l'ensemble des modes. Pour cela, la création de places de stationnement pour les vélos et les voitures est à étudier à proximité immédiate de ces points d'arrêts.
Calendrier	Etude de faisabilité à lancer, en lien avec les études urbaines en cours ou à venir sur chacun des secteurs concernés
Coût estimé	à évaluer
Financements	IDFM/ CPS/Communes

Extension de l'offre de transport à la demande (TAD)	
Maitrise d'ouvrage	IDFM
Partenaires associés	EPCI / communes concernées / CD91
Objectif/contenu	<p>Le secteur sud RN20 est principalement périurbain et rural (excepté le pôle d'Etampes) et les déplacements y sont plus diffus. De nouveaux services de « Transports à la demande (TAD.) » sont mis en place à partir d'août 2022, dans le cadre du nouveau contrat « Sud Essonne ».</p> <p>L'objectif est de permettre l'évolution de ces services (2^{ème} phase de déploiement) et de pouvoir organiser la desserte vers la station d'Avrainville lors de sa mise en service</p> <p>Création de plusieurs services de TAD à l'entrée en vigueur du contrat de réseau 24 "sud Essonne" prévu le 01/08/2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAESE: déploiement expérimental en plusieurs phases avec une logique de rabattement vers Etampes en heures creuses. Zones de Tad phase 1 : à l'Ouest et au Sud d'Etampes. Phase 2 : communes de l'est et du Sud-Est d'Etampes ; Communes desservies par les lignes urbaines du réseau d'Etampes non concernées ; - CCEJR : Tad. en heures creuses avec une zone nord en rabattement vers Lardy et une zone sud vers Etréchy
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des services de TAD. « Sud Essonne » (contrat de réseau 24) à compter d'août 2022 - Date de la 2^{ème} phase de déploiement à déterminer ultérieurement par IDFM.
Coût estimé	A préciser
Financements	IDFM

III.1.4 Programme : favoriser l'usage des modes actifs et des modes doux

Aujourd'hui les vélos ne représentent que 0.1% à 0.5% du trafic total circulant sur le secteur nord de la RN20 (5 à 10 vélos/h). Il est donc nécessaire de mener une réflexion globale afin d'augmenter la part vélo sur l'axe de la RN20. Cela se traduit notamment par l'amélioration et la sécurisation des aménagements cyclables ainsi que l'amélioration du jalonnement et des équipements vélos.

Réalisation de la ligne C2 du RER Vélo	
Maitrise d'ouvrage	CD91 / EPCI
Partenaires associés	Communes
Objectif/contenu	<p>La Région Ile-de-France a établi un phasage et un plan de financement pour la mise en œuvre des lignes de RER vélo.</p> <p>L'objectif de ce projet est de réaliser des voies cyclables continues, sécuritaires et confortables afin d'inciter davantage à l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien.</p> <p>L'axe de la RN 20 est concerné par la section «Antony – Arpajon» de la ligne C2 dont la réalisation est prévue en phase 2 après 2025.</p> <p>Il convient d'en tenir compte dans la réflexion globale sur l'axe de la RN20.</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> -Etude de réalisation à lancer (2023) -Mise en commun avec le Schéma de circulation.
Coût estimé	à évaluer
Financements	EPCI/Communes/CD91/Région Ile-de-France

Résorption des discontinuités cyclables et sécurisation des traversées de la RN 20	
Maitrise d'ouvrage	CD 91 /EPCI /Communes
Partenaires associés	EPCI/ Communes/ CD 91 / Région Ile-de-France
Objectif/contenu	La RN 20 reste globalement un axe difficilement franchissable compte tenu de l'absence de traversée vélo et piétonne sur certaines sections. Afin de pouvoir augmenter la part du vélo dans les déplacements sur cet axe, des améliorations sont à apporter sur les infrastructures en résorbant les discontinuités cyclables et en sécurisant le franchissement des principaux carrefours. De la même manière que pour les cycles, le réaménagement des principaux carrefours doit faciliter et sécuriser son franchissement par les piétons.
Calendrier	Synthèse des besoins et état des lieux à réaliser (cf. plans vélos des différentes parties prenantes à préciser dans les études)
Coût estimé	A évaluer
Financements	EPCI/Communes/CD91/Région Ile-de-France

Réflexions sur la desserte douce, sur la création d'une bretelle d'accès à la RN20 vers le sud, sur la création d'une passerelle pour desservir la ZAC des Belles vues (Arpajon – Ollainville) et sur les futurs arrêts de bus du TCSP à terme	
Maitrise d'ouvrage	CDEA / CD91
Partenaires associés	Communes / IDFM
Objectif/contenu	Poursuivre le développement de ce nouveau quartier Belles vues et de son intégration dans l'existant, notamment par l'amélioration de la desserte douce.
Calendrier	Etude à lancer. Fin de traité de concession prévu en 2026.
Coût estimé	
Financements	ZAC, CDEA, CD91, Région Ile-de-France

III.2 Optimiser le fonctionnement de la RN 20 : une route fonctionnelle, verte et intelligente

III.2.1 Programme : aménager les carrefours et échangeurs

En complément des réflexions engagées par ailleurs autour du « nœud de Chilly », la RN20 compte parmi les axes routiers les plus empruntés en Essonne et constitue un axe d'intérêt régional qui supporte un trafic grandissant. Carrefours et échangeurs de la RN20 concentrent des flux de mobilité diverses. Ils doivent être adaptés, afin de répondre aux évolutions de trafic, d'améliorer la circulation des transports en commun pour la RN20 et de prendre en considération la part croissante des déplacements des modes doux avec des aménagements dédiés, maillés au réseau existant.

Optimisation des carrefours du Secteur Massy/Champarts	
Maitrise d'ouvrage	CD91 / CPS
Partenaires associés	IDFM / Etat
Objectif/contenu	Carrefours RN20/Champart et RN20/RD188
Calendrier	A préciser
Coût estimé	à évaluer
Financements	IDFM / CPS/ Commune / CD91 / Etat

Réflexion pour la création d'un carrefour au droit de la rue de la Lampe à Linas /ou de reconfiguration du carrefour de la Porte des 2 Limons (Linas)	
Maitrise d'ouvrage	CD91 – CPS - Commune
Partenaires associés	Commune
Objectif/contenu	Optimiser les liaisons entre les deux rives de la commune de Linas séparée par la RN20. Améliorer l'accès des quartiers (Ouest) aux équipements communaux (Est)
Calendrier	2022-2023 Etude d'opportunité à mener CD91 - CPS - Commune
Coût estimé	
Financements	CPS - CD91 - Commune

Création d'entrée et sortie sud/nord pour desservir la ZA de la Vigne aux Loups (Champlan/Chilly-Mazarin)	
Maitrise d'ouvrage	CPS
Partenaires associés	Communes / CD91
Objectif/contenu	(Etude) – Décharger le secteur carrefour des Champart
Calendrier	
Coût estimé	à évaluer
Financements	CPS /CD91 / Etat

Aménagement du carrefour de la route de Chasse (Ballainvilliers et Saulx-les-Chartreux)	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	
Objectif/contenu	Exemplarité du projet en matière de limitation de l'artificialisation/imperméabilisation des sols, de paysage, de préservation des espaces agricoles et naturels, de continuités écologiques, et d'application de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC). Utilisation d'eco-comparateur dans l'analyse des offres. Possibilité d'utiliser des terres excavées.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisitions foncières amiable ; - DUP (2022) ; - Travaux (2023-2024).
Coût estimé	8,637 M€
Financements	CD91 / Région Ile-de-France / Etat

Requalification de la route de Montlhéry (Saulx-les-Chartreux)	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	
Objectif/contenu	<p>La route de Montlhéry à Saulx-les-Chartreux constitue la voie de raccordement de l'aménagement du carrefour de la route de Chasse sur la RN 20 (PR7 au PR 9). Située sur les communes de Ballainvilliers, et de La Ville du Bois, elle fait partie des projets prévus à court terme dans le schéma de référence de la RN20 approuvé en 2011.</p> <p>Les études de trafic réalisées dans le cadre des études préalables à la DUP du carrefour de la route de Chasse montrent que l'aménagement de ce carrefour et du barreau de liaison avec la route de Montlhéry, qui l'accompagnera, a un impact significatif sur cette voie communale. En effet, le trafic supporté par cette voie, qui est actuellement de 5 670 à 8 310 véhicules par jour en moyenne selon les sections, augmenterait de 42% à la mise en service du carrefour et de 58% à l'horizon 2030.</p>
Calendrier	<p>2021-2023 : études techniques et environnementales</p> <p>2022 : concertation préalable</p> <p>2023 : enquête publique</p> <p>2023-2024 : les acquisitions foncières / études opérationnelles</p> <p>2024-2025. : Travaux</p>
Coût estimé	9,4 M€
Financements	CD91 / Région Ile-de-France

Aménagement de l'échangeur RN20/RD99 (Mauchamps)	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	TERRA (aménageur)
Objectif/contenu	<p>L'extension de la base logistique de Mauchamps consiste à construire 40 000 m² d'entrepôts sur un terrain d'une superficie de 85 000 m². Ce projet générera des volumes de trafic importants, composé en grande partie de poids lourds dont l'augmentation est évaluée à 500 PL par jour dans l'échangeur RN 20 / RD 99.</p> <p>L'accès à la zone de Mauchamps est prévu sur la voie communale, sans accès direct sur la RN20, mais en utilisant le diffuseur dont les caractéristiques géométriques ne sont pas compatibles avec les trafics supplémentaires générés.</p>
Calendrier	Fin 2022 : Travaux
Coût estimé	<p>Le coût total du projet s'établit à 1 530 000 € TTC, se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de génie civil (phase 1 des travaux) : 400 000 € TTC, - Travaux de construction de la nouvelle bretelle : 550 000 € TTC, <p>A ce montant, il conviendra d'ajouter la réhabilitation de la couche de roulement de la RN20, non prise en compte dans l'estimation initiale, pour un montant de 580 000 € TTC</p>
Financements	CD91 / TERRA

Aménagement de l'échangeur RN20/RD21 (Etampes)	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	CAESE / Commune
Objectif/contenu	Le Département a piloté en cofinancement avec le bloc local, les études techniques de faisabilité. Une étude socio-économique est à réaliser en lien avec le bloc local pour confirmer l'intérêt public du projet.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes technique de faisabilité : 2021 - Etude socioéconomique (date à confirmer par le bloc local)
Coût estimé	à évaluer
Financements	CAESE / CD91 / Commune

Aménagement de l'échangeur RN20-RD191 – Bretelle sud, dite Coquerive (Etampes)	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	Commune
Objectif/contenu	Dans la poursuite de la requalification de la bretelle Coquerive sens Province-Paris, le CD91 étudiera la mise en conformité de la bretelle sens Paris-Province.
Calendrier	Etudes 2022-2023 (travaux et études 2025 envisageables sous réserve PPI)
Coût estimé	Etudes 50k€
Financements	CD91

Sécurisation des entrées et sorties RN20	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	Communes
Objectif/contenu	Définir l'accidentalité des bretelles d'entrée et de sortie de la RN20 par l'instrumentation et l'analyse des trajectoires sur certains échangeurs (Etrechy, Chamarande...) et la pré-faisabilité de leur mise en conformité.
Calendrier	Etudes (2022-2023)
Coût estimé	100K€
Financements	CD91 / Région

Aménagement de l'échangeur RN104/RN20	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	Communes / CPS/ DIRIF
Objectif/contenu	<p>Le ré-aménagement de l'insertion sur la RN 20, dans le sens Paris-Provence entre la RN 104 et l'échangeur Nord d'Arpajon serait une solution à privilégier localement, car apportant la capacité au réseau viaire départemental tout en fluidifiant le secteur et générant une faible interface avec le réseau magistral (hors exploitation).</p> <p>Cet objectif d'amélioration de la fluidité dans cette zone d'échange, voire sur la section aval (Francilienne- Arpajon) est à croiser avec l'ensemble des orientations du PPA RN 20 et les aménagements à vocation plus urbaine du secteur. Par ailleurs, le périmètre impacté inclut également un surcroît de PL induit par l'attractivité de la RN 20 gratuite par rapport à A10 section payante.</p> <p>L'objectif est, à travers les études circulatoires et d'évolution des mobilités, de valider la faisabilité d'un réaménagement pérenne.</p>
Calendrier	Etudes
Coût estimé	100k€
Financements	CD91 / DIRIF

Linac - Création d'un carrefour (tous modes) secteur « Grace de Dieu » (Saint-Germain-Lès-Arapjon)	
Maitrise d'ouvrage	A préciser
Partenaires associés	CD 91 / CDEA / CPS
Objectif/contenu	Faisabilité a apprécier tenant compte de la proximité des accès aux échangeurs Arpajon et N104
Calendrier	
Coût estimé	
Financements	

Linac - Etude de la traversée piétonne carrefour Jubilé/vieux Pavé/RN20	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	CPS et Commune
Objectif/contenu	Relier des quartiers d'habitation avec les équipements municipaux situés sur l'autre rive de la RN20.
Calendrier	A étudier
Coût estimé	A préciser
Financements	A préciser

III.2.2 Programme : porter une exigence environnementale forte

Chaque action du PPA RN20 concourt à l'objectif majeur de transition écologique et de développement durable des territoires traversés. En particulier, le PPA porte une exigence écologique et paysagère sur l'ensemble de l'axe et participe à la réalisation des grands objectifs en matière d'environnement (lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, la gestion des eaux pluviales et des inondations, la valorisation des espaces naturels sensibles...) et de protection contre le bruit et la pollution (lutte contre les nuisances sonores, réduction des vitesses de circulation).

Le niveau d'urbanisation du bassin versant, et les perspectives d'expansion urbaine imposent de poursuivre l'objectif de limiter les impacts des inondations et du ruissellement accru généré par l'imperméabilisation des sols. En effet, l'axe routier de la RN20 est marqué par une problématique d'inondations tout particulièrement dans les secteurs urbanisés. Ainsi il est nécessaire de prendre en compte cet enjeu majeur au travers du programme de requalification et également au niveau de l'ensemble des projets urbains (privés et publics) qui seront développés dans ce cadre.

En particulier, les projets privés et publics relevant de son périmètre, devront être mis en compatibilité avec les objectifs du SAGE Orge-Yvette.

Limitation de la pollution sonore et amélioration de la qualité de l'air : Réaliser des travaux pour limiter les nuisances sonores	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	Région IDF
Objectif/contenu	Déployer des enrobés phoniques : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de critères objectifs : <ul style="list-style-type: none"> – Réseau Trafic > 3M véhicules / an ; – Age de la chaussée > 10 ans ; – Zones recensées prioritaires et non prioritaires. PPBE actuel ; – Sections Vitesse moyenne >60km/h.
Calendrier	Déjà engagé (matériaux innovants)
Coût estimé	1,6M€
Financements	CD91 / Région Ile-de-France

Murs anti bruit avec panneaux Photovoltaïques	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	Régions IDF/ EPCI
Objectif/contenu	Etudier le déploiement sur la RN20 de murs antibruit munis de panneaux photovoltaïques. Le CD91 participe à un appel à projets européen. Le dossier a été déposé en 2021. Dans un premier temps, un démonstrateur sera installé et étudié sur un site déjà sélectionné. Si le démonstrateur est concluant, des études de déploiement sur la RN20 pourront être enclenchées.
Calendrier	Etudes de déploiement sur la RN20 2023-2024
Coût estimé	A estimer
Financements	CD91 / Région Ile de France / Union Europ.

Limitation des ruissellements secteur RN20 Linas Leuville-sur Orge	
Maitrise d'ouvrage	Syndicat de l'Orge
Partenaires associés	CD91 / Communes / CDEA / CPS
Objectif/contenu	Engager les diagnostics permettant de mieux identifier les problèmes de ruissellements. Engager les actions prioritaires selon compétence (CPS, Syndicat de l'Orge, CD91..).
Calendrier	Etudes 2022-2023
Coût estimé	à évaluer
Financements	

Requalification de l'assainissement routier	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	Communes, EPCI, Syndicats de rivière
Objectif/contenu	Engager, à l'été, le diagnostic relatif au fonctionnement des bassins routiers sous compétence départementale. Diagnostic à suivre de travaux de requalification ou selon opportunité et arbitrage d'évolutions des fonctionnalités vers plus de biodiversité.
Calendrier	Phase 1 (2022-2023) : Lancement du marché « diagnostics Bassins sous compétence CD91 » ; Phase 2 : requalification des bassins ; Phase 3 : diagnostic et requalification de l'assainissement longitudinal.
Coût estimé	Phase 1 : 70k€ Phase 2 : 700k€ Phase 3 : à évaluer
Financements	CD91 / Syndicats de rivière

Réaliser des études en vue du renforcement de la protection des espaces naturels agricoles et forestiers le long de la RN20	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	Communes, EPC, I CAUE, Office Français de la Biodiversité (OFB)
Objectif/contenu	Préserver et reconquérir les paysages routiers, améliorer le cadre de vie : <ul style="list-style-type: none"> - Etudier l'opportunité du déploiement ou du renforcement des outils de protection des paysages agricoles et naturels (PEANP) ; - Evaluer les problématiques de mitage des ENAF présents le long de la RN20.
Calendrier	Etudes 2022/2023
Coût estimé	30 000€
Financements	Produits de la Taxe d'aménagement dans le cadre de la politique départementale en matière de Zéro artificialisation nette (ZAN)

Reconquérir la biodiversité et les sols aux abords de la RN20	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	Communes/ EPCI / CAUE / Office Français de la Biodiversité
Objectif/contenu	Analyser les potentialités de reconquête des délaissés fonciers en faveur de la biodiversité et des sols. Mener des actions expérimentales de restauration écologique, améliorer la fonctionnalité des passages sous chaussée existants pour la petite faune, équiper les ouvrages d'art en faveur de la petite faune (nichoirs à oiseaux).
Calendrier	2023-2025 (Diagnostic des potentialités de reconquête des délaissés fonciers en faveur de la biodiversité (expérimentation de restaurations écologiques, passages sous chaussée existante, etc.) + travaux
Coût estimé	30 000€ (Etudes) 100 000€ (Travaux)
Financements	Produits de la Taxe d'aménagement dans le cadre de la politique départementale en matière de ZAN ou des mesures compensatoires.

Améliorer les continuités écologiques	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	Communes, EPCI / CAUE / OFB
Objectif/contenu	<p>Produire les plans de récolement à l'issue des opérations de voirie, afin d'identifier les reliquats de voirie susceptibles d'accueillir des actions de reconquête en faveur de la biodiversité, des paysages et des sols.</p> <p>Enjeu de recoudre le territoire et reconstituer une trame verte), (ex : faisabilité d'une forêt linéaire entre Massy et Saulx-les-Chartreux).</p> <p>Lancer une étude pour évaluer l'opportunité d'un ouvrage pour passage à faune, notamment sur le tronçon rural sud, puis le cas échéant identifier le secteur privilégié pour un tel passage.</p>
Calendrier	2023/2024 : Etude d'opportunité
Coût estimé	à évaluer
Financements	CD91 (Produits de la Taxe d'aménagement ENS)

Améliorer le cadre paysager aux abords de la RN20	
Maitrise d'ouvrage	Communes /EPCI/CD91
Partenaires associés	CAUE / OFB / DDT
Objectif/contenu	<p>Etude d'intégration paysagère et impact sur la biodiversité.</p> <p>Enjeu fort de végétalisation des aménagements urbains en faveur de la réduction de l'îlot de chaleur urbain (prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique)</p> <p>Etudes à réaliser dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt ZAN de l'ADEME dont le Département de l'Essonne est lauréat</p>
Calendrier	2023-2024
Coût estimé	18 000 € sur l'ensemble de l'axe
Financements	CD91 / EPCI / Communes

Lutte contre les dépôts sauvages le long de la N20	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	Communes / EPCI
Objectif/contenu	<p>Sensibiliser à la lutte contre les dépôts sauvages via de grands panneaux d'information le long de cet axe très fréquenté. Réalisation d'une campagne de communication spécifique le long de la RN20.</p> <p>Utilisation de la campagne de communication déjà existante et proposition de création à cette occasion d'une nouvelle affiche thématique spécifique.</p>
Calendrier	EVP 2023
Coût estimé	A évaluer
Financements	CD91 (MDD)

Réalisation du Plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement (PPBE) échéance 4 du CD91	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	BruitParif / Communes / CPS / CDEA / CCEJR / CAESE
Objectif/contenu	Les PPBE comportent une évaluation du nombre de personnes exposées à un niveau de bruit excessif et identifient les sources des bruits dont les niveaux devraient être réduits. Ils recensent les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations identifiées par les cartes de bruit et notamment lorsque des valeurs limites fixées dans des conditions définies par décret en Conseil d'État sont dépassées ou risquent de l'être. Proposition d'un atelier de concertation spécifique sur le PPA RN20 avec les partenaires du territoire/
Calendrier	2022 Lancement de la consultation 2023 Notification du marché, réalisation des mesures pour la mise à jour des points durs routiers : - 1 ^{er} semestre 2023 (identification de 100/150 zones de bruit sur le territoire) ; - Elaboration du PPBE deuxième semestre 2023 (dont un atelier PPA RN20) 2024 Concertation publique et adoption du PPBE en Juillet.
Coût estimé	100-150K€
Financements	CD91

III.2.3 Programme : développer les outils pour une route connectée et innovante

Les enjeux attachés à l'infrastructure majeure qu'est la RN20 appellent une démarche permanente d'optimisation de la gestion, de l'exploitation et de l'aménagement de l'axe, faire de la RN20 un lieu d'innovation et d'expérimentation.

Mise en œuvre de nouveaux systèmes d'informations	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	DIRIF
Objectif/contenu	Développer des systèmes d'information aux usagers le long de la RN20, notamment des panneaux à message variable permettant une meilleure coordination dans le délestage RN20 ou RRN de la DIRIF.
Calendrier	-Etude faisabilité 2023 -Travaux 2026 si le programme incluant un « pupitrage » est concluant
Coût estimé	à évaluer
Financements	CD91

Ouverture de la RN20 à l'expérimentation	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	EPCI / Communes /Région IDF
Objectif/contenu	Mettre en place un comité d'innovation pour partager les opportunités d'expérimentations sur la RN20 notamment sur les sujets : <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les ilots de chaleur ; - Techniques de renaturation / désartificialisation / désimperméabilisation ; - Echanges sur l'expérimentation de techniques lauréates du CIRR (Comité Innovation routes et rues) de l'IDRIM ; - Sécurité routière ; - Information aux usagers.
Calendrier	2022/2023 : Installation d'un comité d'innovation RN20
Coût estimé	à évaluer
Financements	CD91 / Région IDF

III.2.4 Programme : rationaliser le trafic des poids lourds

La RN 20 (57 km entre Massy et Angerville) contribue très significativement à la desserte socio-économique du territoire essonnien (40% de l'ensemble du trafic routier du réseau départemental) mais occasionne un flux de poids lourds sur cette infrastructure au statut de Route à Grande Circulation (décret 2010-578 du 31 mai 2010). Elle constitue un itinéraire de transports exceptionnels (catégorie 3). Mais, les objectifs de transition écologique et de développement durable fixés par les territoires, et attendu par les populations, réclament des actions de rationalisation des flux de poids lourds (stationnement, vitesse), en particulier pour détourner vers le réseau autoroutier les flux en transit qui ne bénéficient pas aux pôles économiques des territoires traversés. Les objectifs d'apaisement de la circulation, de réduction de la vitesse et de traitement des stationnements sauvages sont recherchés.

Réduction de l'impact du trafic de poids lourds sur la RN 20	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	DIRIF- VINCI
Objectif/contenu	Réduire l'impact de la circulation des PL en rendant moins confortable et plus urbaine la RN20, tout en maintenant une desserte locale vers les zones commerciales et les zones d'activités. Favoriser le trafic de transit vers le réseau routier plus structurant (N118/A10/A6) (ex : Nouvelles d'aire PL sur l'A6 (Vinci), réduction des largeurs de profils en travers RN20 / Etudier la résorption des congestions A6/A10/A126/N20/RD118 / Actions sur le stationnement des poids lourds.
Calendrier	Etude CEREMA 2022/2023
Coût estimé	A évaluer
Financements	CD91

Etude de circulation sur l'Axe RN20 de la Communauté de Commune Entre Juine et Renarde (CCEJR)	
Maitrise d'ouvrage	CCEJR/CD91
Partenaires associés	Communes
Objectifs/contenu	Réorganisation des flux de circulation dans le secteur RN20 d'Etrechy afin d'éviter les stationnements et les traversées PL dans les centres-villes des communes proche de la RN20.
Calendrier	2022-2023
Coût estimé	à évaluer
Financements	CCEJR /CD91

Gestion des flux Poids Lourds dans le cadre des chantiers sous Maîtrise d'ouvrage publique	
Maitrise d'ouvrage	CD91 /EPCI /Communes
Partenaires associés	Société du Grand Paris (SGP)
Objectifs/contenu	Inscription dans les marchés publics de prescription d'itinéraires PL pour éviter l'usage de voiries secondaires parallèles à la RN20, expérimentation par le CD91 de boîtiers de suivi et de guidage des transporteurs pour une intégration dans les marchés travaux publics. Convention ou pacte d'engagement de prescription d'itinéraires.
Calendrier	2023 : Inscription de prescriptions d'itinéraire PL dans les marchés publics de travaux des collectivités partenaires
Coût estimé	à évaluer
Financements	

Sécurisation de la circulation liée au trafic des poids lourds	
Maitrise d'ouvrage	Etat
Partenaires associés	Communes /EPCI/ CD91
Objectif/contenu	Renforcement des mesures de contrôle de vitesse poids lourds. Examiner le déploiement de radars de tronçon par la promotion de l'enjeu environnemental comme critère de motivation.
Calendrier	2023
Coût estimé	à évaluer
Financements	Etat

Problématique du stationnement sauvage des poids lourds sur la RN20 (sécurité routière)	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	EPCI / Communes
Objectifs/contenu	-Diagnostic des stationnements PL sur l'axe RN20. - Elaboration d'un programme de requalification des aires d'arrêt le long de la RN20 incluant les aires d'arrêt d'urgence. - Veille sur le devenir du relais de Montfort
Calendrier	2023-2025 Programme de requalification des aires de repos RN20
Coût estimé	600K€ (investissement)
Financements	CD91

III.3 Poursuivre la requalification urbaine, paysagère et économique des territoires traversés par la RN20 dans une stratégie d'aménagement coordonnée

Les parties urbaines situées entre Linas et Massy prévoient la mise en œuvre d'un projet urbain de requalification de la RN20 en boulevard qui doit conjuguer :

- des aménagements urbains en faveur de la qualité de vie et de la réduction de nuisances aujourd'hui subies aux abords de la RN20,
- l'aménagement des traversées, des trottoirs et des pistes cyclables pour un meilleur partage de l'espace public,
- le développement des infrastructures de transports en commun, notamment par l'insertion de voies dédiées, pour renforcer l'efficacité et l'attractivité.

III.3.1 Programme : Une requalification de la RN20 réalisée à partir d'une mise en œuvre par étape du « Plan Directeur RN20 (2015) » actualisé.

Pour traduire les ambitions de requalification de la RN20 et favoriser leur mise en œuvre, il convient de réinvestir le précédent Plan directeur de la RN20 (2015), de l'actualiser au regard des nouveaux défis de la RN20 et de prévoir son intégration dans les documents d'urbanisme communaux.

Par ailleurs, il sera important d'apporter un traitement des "espaces publics intermédiaires". Ces espaces, situés entre l'ancien et le nouvel alignement du plan directeur actualisé, émergent à l'occasion de la réalisation des opérations immobilières et auront vocation à être rétrocédés dans le domaine public. Il est alors essentiel de mener une coordination générale de la planification et de l'aménagement de ces espaces pour garantir l'objectif de création d'un boulevard urbain et d'amorce du changement d'ambiance urbaine. Cette coordination permettra également d'éviter les initiatives éparses et de ne pas obérer l'avenir par des usages non voulus (ex : les stationnements validés dans le permis de construire). A plus long terme et après réalisation des opérations immobilières, il s'agira de préfigurer les futurs usages des espaces publics de la RN20 sur les séquences dites prioritaires: aménagement de places publiques, de pistes cyclables, création ou agrandissement de carrefours, végétalisation, gestion des voies dédiées au TC.

Mise à jour du Plan Directeur 2015	
Maitrise d'ouvrage	CD91 /EPCI / Communes
Partenaires associés	Etat
Objectif/contenu	Intégrer les réponses à l'ensemble des besoins : voies dédiées, pistes cyclables, prise en compte des normes associées au projet de création de la ligne C2 RER Vélo, intégration des nouveaux projets urbains.
Calendrier	2022-2023
Coût estimé	
Financements	Etat /EPCI/CD91

III.3.2 Programme : Une planification du développement urbain et durable de la RN20

Une attention particulière sera systématiquement portée sur la dimension environnementale des opérations d'aménagement. Chaque action devra prévoir un volet environnemental (biodiversité, continuités écologiques, paysages, impact sur la santé, qualité d'usages, principes de construction durable) et intégrera le principe de limitation de l'artificialisation des sols.

Les opérations d'aménagement sont à développer en cohérence et en articulation avec les projets de requalification de l'infrastructure RN20. Un nouveau partage de l'espace public doit être mis en œuvre, moins routier et plus urbain. Il doit être préservé des nuisances, et plus seulement tourné vers les véhicules motorisés mais ouverts à chaque mode de déplacement (piétons, cyclistes, covoitureurs et utilisateurs de transports en commun).

L'enjeu, dans les secteurs urbanisés, est celui d'un développement principalement réalisé en renouvellement urbain en intégrant l'élargissement de l'emprise de la RN20 dans le cadre des opérations d'urbanisme. Il comprend :

- Une logique d'intensification urbaine le long de la RN20 et plus particulièrement autour des futures stations du site propre ;
- Une logique d'animation de la future avenue urbaine.

La mise en œuvre opérationnel de l'ensemble du Projet de requalification de la RN20 appelle une nécessaire priorisation des secteurs, là où il y a urgence à intervenir (emprises indispensables pour le projet d'une voie dédiée, séquence de développement urbain, points durs du trafic à améliorer), et temporisation des intentions de développement là où les infrastructures et superstructures (voirie, équipements publics) sont insuffisantes (modérations de capacités de développement).

Il s'agira de mener des opérations de logements avec un niveau de qualité suffisamment élevé pour réduire l'impact sur la vie des habitants des nuisances de la RN20 (bruit, pollution) et de fixer une densité adaptée au contexte urbain. Cette qualité sera alors un gage de réussite des opérations résidentielles et d'attractivité de nouveaux quartiers.

"Prioriser les secteurs de développement urbain dans l'objectif de requalifier les secteurs dégradés ou mutables et en tenant compte des contraintes de mobilité et des développements déjà menés : « Habiter la RN20 », en s'appuyant sur les PLU et les SCOT des collectivités concernées.	
Maitrise d'ouvrage	EPCI – Communes
Partenaires associés	
Objectif/contenu	-Prise en considération du principe du ZAN -Priorisation en fonction des enjeux de requalification des secteurs dégradés ou à muter, ainsi que des contraintes liées à l'accessibilité et aux précédents développements.
Calendrier	
Coût estimé	
Financements	EPCI – Communes

Aménagement de l'espace public : répondre aux besoins de chaque usager, protéger les logements des nuisances de la RN20 et développer la végétalisation.	
Maitrise d'ouvrage	EPCI / Communes / CD91
Partenaires associés	
Objectif/contenu	<p>Coordonner, partager ou harmoniser les aménagements urbains et paysagers le long de la RN20 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement d'espaces dédiés adapté pour chaque usager (trottoir confortable de 3m de large, piste cyclable bidirectionnelle, etc.) ; - aménagement de places publiques destinées à devenir de nouvelles centralités urbaines de qualité ; - végétalisation des abords de l'axe RN20.
Calendrier	
Coût estimé	
Financements	EPCI /communes / CD91

Coordonner / orchestrer les développements économiques et commerciaux des territoires traversés par la RN20	
Maitrise d'ouvrage	EPCI
Partenaires associés	Communes
Objectif/contenu	<p>Partager les schémas de développement des activités économiques et commerciales sur les territoires traversés par le RN20</p> <p>Pour l'agglomération Paris-Saclay : mise en œuvre des schémas valant orientations ou prescriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - schéma de l'offre économique (densification des ZAE existantes en front de RN20 plutôt que la création de nouveaux espaces dédiés à l'activité économique en front de RN20), - schéma d'orientation pour l'offre commerciale (priorité aux centralités existantes notamment centre-ville/centre-bourg), prise en compte de l'ORT dans les projets locaux
Calendrier	
Coût estimé	
Financements	EPCI

Coordination de l'affichage publicitaire sur l'axe RN20	
Maitrise d'ouvrage	Communes - EPCI - CD91
Partenaires associés	CAUE – Etat (impact RGC)
Objectif/contenu	<p>Engagement à limiter l'affichage publicitaire le long de la RN20 à travers les règlements locaux d'information et de publicité (RLIP) et en réalisant des campagnes communes de constat de publicités non réglementaires et d'actions communes de dépôts de plainte si nécessaire.</p>
Calendrier	
Coût estimé	
Financements	Communes - EPCI - CD91

Réaménagement des passages piétons souterrains	
Maitrise d'ouvrage	Communes / CD91
Partenaires associés	
Objectif/contenu	Favoriser les traversées de la RN20. Requalifier les traversées piétonnes souterraines qui le nécessitent (y compris la réflexion sur le passage de la petite faune). L'aménagement de traversées à niveau sont par ailleurs à développer car elles sont compatibles avec un aménagement plus urbain .
Calendrier	
Coût estimé	
Financements	Commune / CD91 / EPCI

Aménager la Place du Château (La Ville-du-Bois, Ballainvilliers, Longpont-sur-Orge)	
Maitrise d'ouvrage	CPS / CDEA / CD91
Partenaires associés	Communes
Objectif/contenu	Approfondissement de l'étude urbaine menée par CPS et CDEA par le lancement d'une étude opérationnelle partagée entre EPCI et le CD91. Inscription de la démarche dans le projet d'aménagement du tronçon « Linas Ballainvilliers ». Améliorer le cadre de vie, aménagement de l'espace public afin qu'il réponde aux besoins de chaque usager, protection des logements contre les nuisances de la RN20 et développement de la végétalisation de la RN20.
Calendrier	Etude en 2022-2023
Coût estimé	300K€
Financements	EPCI / CD91

Aménager la Place de l'Europe (Monthléry)	
Maitrise d'ouvrage	CPS / CD91
Partenaires associés	commune
Objectif/contenu	Améliorer le cadre de vie, aménagement de l'espace public afin qu'il réponde aux besoins de chaque usager, protéger les logements des nuisances de la RN20 et développer sa végétalisation.
Calendrier	Etude à lancer par l'EPCI en 2022/2023
Coût estimé	A préciser
Financements	CPS - CD91

Requalifier la traversée de Boissy-sous-Saint-Yon	
Maitrise d'ouvrage	CCEJR / Commune/ CD91
Partenaires associés	EPFIF
Objectif/contenu	Etude multithématiques articulée autour de 3 volets : Urbanisme / Développement Economique / Infrastructure RN20. Pour le volet infrastructure conduit par le CD91, il visera à apaiser la traversée de Boissy-sous-Saint-Yon via un réaménagement de la RN20 sur la base de phases d'expérimentation (étude CEREMA).
Calendrier	Phase 1 : Etude multi thématiques en 2022
Coût estimé	
Financements	CCEJR/ Commune / EPFIF /CD91

III.3.3 Programme : Une politique de maitrise et de portage foncier pour la RN20

Le projet de requalification de la RN20 appelle la définition d'une politique foncière volontariste et coordonnée pour accompagner la mise en œuvre des projets du PPA et anticiper les évolutions spéculatives pouvant être induits pas la requalification progressive de l'axe structurant pour les territoires.

Ces dernières années, il a été constaté une importante hausse des prix du foncier qui perturbe l'équilibre économique des opérations et met à mal les objectifs de qualité. Cette augmentation s'explique par la présence accrue d'opérateurs immobiliers particulièrement proactifs qui démarchent les propriétaires, s'engagent sur des prix supérieurs au marché local traditionnel et enclenchent une dynamique de spéculation foncière.

Fort de ce constat et compte tenu des études urbaines menées, l'agglomération Paris-Saclay se positionne en faveur de :

- Une priorisation de l'intervention foncière sur les secteurs en fort développement : Place du Château (Ballainvilliers et La Ville-du-Bois), secteur de la Lampe à Linas et Place de l'Europe à Montlhéry,
- Une stratégie foncière basée sur la pérennisation et la montée en puissance des outils existants (partenariat EPFIF ou autre dispositif d'intervention ou de portage foncier) et la mise en œuvre d'autres outils supplémentaires en faveur du foncier (gel des prix de référence ZAD, resserrement des périmètres...)
- A contrario, là où l'intervention n'est pas prioritaire et pour préserver l'épaisseur du tissu urbain d'une urbanisation non maitrisée, travailler avec les communes sur une modération des capacités de développement, à mettre en œuvre dans les documents d'urbanisme (PLU des communes) tout en surveillant le bon respect de l'alignement futur intégré ou à intégrer dans le PLU des communes.

Définition d'une stratégie foncière sur l'axe RN20	
Pilotage/Co pilotage	CD91/ EPCI /communes
Partenaires associés	EPFIF
Objectif/contenu	Mise en place d'un comité de stratégie foncière qui réunit les partenaires concernés autour de la stratégie foncière à établir et à exécuter le long du linéaire. Il identifie notamment les secteurs prioritaires. Sa composition est à géographie et géométrie variable afin de créer un cadre souple permettant de provoquer des réunions par territoire de compétence avec les partenaires concernés.
Calendrier	2022 -2027
Coût estimé	
Financements	

Observatoire du foncier sur la RN20	
Maitrise d'ouvrage	CD91/ EPCI (en fonction des secteurs d'intervention concernés)
Co-animateur	EPFIF
Objectif/contenu	L'observatoire du foncier le long de la RN20 est un outil indispensable à la stratégie foncière à mettre en place et à exécuter sur le linéaire. Mis en place à l'initiative et par les collectivités, l'EPFIF pourra y apporter son expertise et un cofinancement. Il permettra notamment de centraliser les mutations et d'avoir une vision des prix du marché ancien et neuf et de son dynamisme. Volets optionnels de mise à jour de la stratégie foncière et pré-opérationnelle capa/faisa.
Calendrier	Lancement du marché de prestation : 2022
Coût estimé	
Financements	EPCI /CD91 / EPFIF(50k€ plafonnés)

Démarche d'anticipation foncière nécessaire à l'élargissement de la RN20 et au projet de transports (voies dédiées, pistes cyclables et traversées sécurisées, rabattement vers les points d'arrêt)	
Pilotage/Co pilotage	CD91/EPCI
Partenaires associés	EPFIF - Communes
Objectif/contenu	<p>Pérenniser, sous une nouvelle forme intégrée au PPA, la possibilité d'acquérir du foncier RN20, au gré des opportunités, sans vente forcée type expropriation et avec aménagement provisoire (avec sécurisation/débranchement/démolition/aménagement intermédiaires) Secteurs concernés : tronçons RN20 à aménager.</p> <p><u>Sur des secteurs opérationnels RN20.</u> Intervention foncière directe du département dans la logique des acquisitions courantes : - négociation amiable, - rachat de reliquat de foncier EPFIF (Cf. fiche action exécution foncière dans le cadre des conv. EPFIF). -expropriation (après enquête publique et DUP).</p> <p><u>Sur des secteurs non opérationnels.</u> Définition d'une stratégie d'opportunité d'acquisition (programmation prioritaire) portant sur les fonciers destinés à l'élargissement de la RN20 mais situés dans un secteur non couvert par une convention d'intervention foncière de l'EPFIF ou hors secteurs opérationnels. Etablissement d'une convention de programme d'acquisition foncière EPCI/Commune/CD91. Portage communal avec financement EPCI et CD91.</p>
Calendrier	Durée du PPA
Coût estimé	Entre 5% et 10% des couts d'aménagement de la RN20 pour les acquisitions foncières (hors démolitions, débranchement concessionnaires...) sur les secteurs prioritaires
Financements	CD91/EPCI

Exécution foncière dans le cadre des conventions d'intervention foncière de l'EPFIF	
Maitrise d'ouvrage	EPFIF/ Communes/EPCI
Partenaires associés	CD91
Objectif/contenu	<p>Mise en place de comités d'exécution foncière : il s'agit d'un cadre d'échange propre à chaque convention d'intervention foncière portant sur les opérations qui comprennent du foncier destiné à l'élargissement de la RN20 et situé en secteurs dits de phase 1 du PPA RN20 (article III 3.4) et qui peuvent constituer une assiette foncière d'opération de logements ou d'activités. Le comité d'exécution foncière vise à réunir l'EPFIF, la commune concernée, le cas échéant l'intercommunalité concernée et le CD91 pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ appréhender les équilibres bilanciaux des opérations et la valorisation du foncier destiné à l'élargissement de la RN20 ▪ confirmer l'intervention de l'EPFIF (sous réserve de l'accord de son comité d'engagement). ▪ préciser la gestion intercalaire du foncier et le calendrier de cession du foncier au Département destiné à l'élargissement de la RN20.

Anticipation foncière des projets urbains le long de la RN20	
Maitrise d'ouvrage	EPCI / Communes
Co-animateur	
Objectif/contenu	L'anticipation foncière ne concerne pas uniquement l'élargissement de la RN20, mais également les abords de la RN20 dont la maîtrise foncière conditionne le projet local de requalification de la RN20. Anticipation foncière des projets urbains en front de RN20 en relation avec le besoin de création de réserves foncières et en lien avec les outils de planification
Calendrier	
Coût estimé	
Financements	EPCI / Communes

III.3.4 Programme : Accompagnement de la mise en œuvre des actions du PPA RN20

La démarche partenariale sur la RN20 est inscrite dans un temps long. Un cadre d'appui technique de conseil est nécessaire pour accompagner et veiller, dans la durée, au respect des objectifs du PPA ou accompagner leurs évolutions décidées en comité de pilotage.

S'agissant de la mise en œuvre du Plan directeur actualisé, il convient de :

- Veiller au respect de l'alignement fixé pour garantir l'élargissement à terme de la RN20 ;
- Intégrer dans les documents d'urbanisme les préconisations et éléments de programmation souhaités (OAP générale, résultat des études urbaines) ;
- Réfléchir à la fiscalité de l'urbanisme et la répartition des participations versées par les opérateurs et aménageurs.

Mission temporaire d'accompagnement des Projets urbains sur la RN20 (impact du plan d'alignement 2015 sur les projets fonciers et immobiliers concernés)	
Maitrise d'ouvrage	CD91
Partenaires associés	
Objectif/contenu	Avis départemental sur l'alignement RN20 (Cf. orientations du Plan Directeur 2015) des projets et autorisations d'urbanisme présentés aux services du CD91.
Calendrier	Décembre 2021/Décembre 2022
Coût estimé	118K€
Financements	CD91

Lancement d'une mission transversale d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	
Maitrise d'ouvrage	CD91 / EPCI
Partenaires associés	CAUE / Etat (UDAP, AC/PC...) ARS, ...
Objectif/Contenu	<p>Prestations d'études, en groupement de commande CD91/EPCI, favorisant la mise en œuvre du PPA.</p> <p>Objet : Mise à jour du Plan directeur dans le cadre d'ateliers, état d'avancement de l'élargissement de l'alignement, contrôle du respect de l'alignement, accompagnement des communes pour intégrer les études et actions menées dans le cadre du PPA dans leur PLU (associant fortement les EPCI) et SCOT quand il existe, Redéfinition d'OAP en vue de leur opposabilité dans les PLU, évaluation de la pertinence des acquisitions d'opportunité (cf III 3.3) établissement de plans, notices, propositions d'aménagements intermédiaires et estimation des coûts, analyse des devis.</p> <p>Produire des avis sur la qualité des projets, au titre de la qualité de la construction vis-à-vis des nuisances, de la qualité d'usage des logements, de la qualité d'insertion dans l'environnement (desserte, stationnement, patrimoine, paysage)</p> <p>→ conseil / avis consultatifs, non réglementaires, à destination des communes pour l'instruction des permis, dans l'attente de l'évolution des documents d'urbanisme</p>
Calendrier	<p>2022 - 1^{er} semestre = Approbation de la convention de groupement de commande par les instances des Co Maitres d'ouvrage.</p> <p>- 2^e semestre = Lancement du marché d'AMO</p> <p>2023-2027 : Exécution du marché</p>
Coût estimé	750K€ /5ans
Financements	CD91 / EPCI / Etat

IV - Gouvernance du contrat

Le contrat de projet partenarial d'aménagement permet de consolider la gouvernance du projet, tout en respectant la maîtrise d'ouvrage de chacun des partenaires. Les partenaires du contrat conviennent ainsi d'organiser les instances suivantes pour coordonner leurs actions et pour atteindre les objectifs fixés au contrat.

IV.1 Le comité de pilotage du PPA RN20

Le comité de pilotage est composé des signataires du contrat. Il se réunira au minimum une fois par an.

Il sera présidé par le Conseil départemental de l'Essonne et, en alternance, un président des EPCI signataires du contrat. L'alternance se fera sur un rythme annuel.

Le rôle du comité de pilotage :

- Il assure la définition et le respect de la stratégie du PPA, tire le bilan des études pré-opérationnelles inscrites dans le contrat
- Il prépare l'évolution du contrat de PPA et l'évolution du partenariat
- Il examine l'avancement annuel du programme d'actions et le met à jour en fonction de l'évolution des projets (maîtrise d'ouvrage, financement et programmation)
- Il veille à la bonne prise en compte des préoccupations environnementales et de développement durable.

Les comités de pilotage sont préparés par les coprésidents, avec les autres présidents d'EPCI, l'Etat, l'IDFM, l'EPFIF et la Région.

Les services du Conseil départemental de l'Essonne assurent le secrétariat général du contrat de projet partenarial de la RN20. Ils assurent la coordination et l'animation technique globale du programme d'actions à mettre en œuvre, en lien avec les autres partenaires du PPA.

IV.2 Les comités opérationnels

Chaque action inscrite au PPA RN20 a sa propre gouvernance permettant l'avancement du projet. Les comités opérationnels, dont le nom et l'organisation peuvent changer selon les actions, se réunissent à l'initiative du maître d'ouvrage porteur de l'action.

Le maître d'ouvrage s'engage à une transmission régulière de l'avancement de l'action et des résultats au comité de pilotage.

V - Mise en œuvre du contrat et engagements des parties

V.1 Durée du contrat

La durée de validité du présent contrat est fixée à 15 ans à compter de sa signature et intégrant une clause de revoyure. Le plan d'action pourra alors évoluer pour intégrer de nouvelles actions opérationnelles faisant suite aux études menées. Une évaluation du contrat sera présentée au comité de pilotage tous les trois ans.

V.2 Avenants

Le présent contrat fera l'objet d'avenants s'agissant de modifications relevant de la prolongation du contrat, de son périmètre, du nombre de signataires ou d'une modification substantielle du plan d'action. L'avenant sera alors présenté au comité de pilotage pour signature de tous les signataires du PPA initial

V.3 Engagements des parties

De façon générale, les signataires au contrat s'engagent à :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des actions et études selon la répartition prévue au contrat, et à contribuer à leur financement selon leurs domaines de compétences ;
- Apporter leur concours technique aux actions du présent contrat et sur tout sujet qui pourrait contribuer à sa réalisation ;
- Veiller au respect des orientations communes énoncées dans le présent contrat ;
- Développer des projets selon des principes de transitions écologiques et de développement durable ;
- Participer à la communication commune du présent contrat ;

Les collectivités (EPCI et communes) s'engagent à :

- Garantir l'ambition pour la qualité des constructions et des aménagements dans la mise en œuvre des projets de développement urbain au regard de leurs compétences
- Traduire les préconisations et objectifs dans les documents de planification, notamment pour préserver les projets de long terme sur l'axe RN20

Le Conseil départemental de l'Essonne s'engage à :

- Assurer l'animation de l'élaboration du présent contrat et de ses futurs avenants ;
- Assurer l'animation de la gouvernance du présent contrat ;
- Veiller à la cohérence des projets avec ses différentes politiques en matière d'environnement et de développement durable ;
- Mener des projets d'aménagement exemplaires conformément à sa politique en matière de ZAN.

L'Etat s'engage à

- Inscrire dans le contrat de plan Etat-Région des financements nécessaires à la réalisation des actions du présent contrat, selon la répartition prévue au contrat.
- Veiller à la cohérence des projets avec les politiques environnementales de l'Etat.

La Région s'engage à :

- Apporter un soutien financier aux actions du PPA dès lors qu'elles correspondent à ses domaines de compétences et politiques prioritaires, et répondent, le cas échéant, aux conditions d'éligibilité prévues par les règlements d'intervention des dispositifs régionaux.
- Veiller à la cohérence des projets avec les politiques environnementales et d'aménagement durable de l'Etat et de la Région.

L'EPFIF s'engage à :

- Accompagner des études urbaines portées par les autres partenaires du PPA, le cas échéant par cofinancement ;
- Recéder, au garant de la convention (commune ou EPCI) ou au CD91, le foncier, porté par l'EPFIF dans le cadre d'opérations de logements ou d'activités qu'il accompagne et nécessaire à l'élargissement de l'infrastructure RN20. Les conventions d'intervention foncière prévoient contractuellement que les biens de l'EPFIF sont cédés au prix de revient. Les communes, le cas échéant les EPCI et le CD91 conviennent d'échanger sur les équilibres des opérations projetées. L'objectif est de trouver un équilibre bilanciel permettant une revente du foncier au CD91 à une valeur moindre visant à l'euro symbolique.

VI - Signatures

VII- Annexes

- Tableau de synthèse du plan d'actions

ANNEXE PPA RN20 - Programme d'actions previsionnel
AXE 1 - V 12 05 2022

ENJEUX	PROGRAMME	ACTION	MO	CALENDRIER	Coût Previsionnel de l'action		FINANCEURS
					Etudes	Travaux	
AXE 1 Favoriser l'usage multimodal de la RN 20 : une route ouverte à toutes les mobilités	Favoriser l'amélioration de la circulation des bus et développer progressivement des voies dédiées	Developper le transport en commun avec la mise en œuvre de voies dédiées aux bus à court, moyen, long terme sur le tronçon Linas-Ballainvilliers	CD91	-2021 Etude d'IDFM sur l'opportunité de créer un TCSP axial sur voie alternée entre Massy et Arpajon. - 2021-2022 Etude du CD91 sur l'opportunité et faisabilité des aménagements afin d'améliorer les conditions de circulation sur la RN20 de Linas à Ballainvilliers et analyse comparative des différentes propositions d'évolution de transports en commun à court /moyen/long terme - Aménagement de voies dédiées sur la RN 20	150 288 €		CD91 / IDFM / EPCI
		Sécurisation et amélioration des points durs bus	CD 91	- Etude en cours pour l'arrêt "Les Champarts" - Etude de faisabilité finalisée pour l'arrêt "Beaulieu" - Réflexion à mener sur les principales stations bus du plan directeur			CD91 IDFM
		Aménagement de voies dédiées aux bus depuis la RN 20 vers Massy	Communes /IDFM	- Etude			IDFM
	Renforcer l'offre de Transport en commun	Renfort et restructuration de l'offre bus existante	IDFM	- 2022 : Etude de restructuration Bus T12 par IDFM partie sud - 2022-08 : Entrée en vigueur Contrat de réseau 24 "Sud Essonne" - 2022-08 : Entree en vigueur du Contrat de réseau 26 "Paris Saclay" - 2023-08: Entrée en Vigueur de du Contrat de réseau 25 "Coeur d'Essonne Agglomération" - 2023 Etude de restructuration Bus T12 par IDFM partie Nord de CPS - 2023 Mettre en oeuvre la restructuration du réseau de bus de Courtaboeuf et notamment les nouvelles liaisons vers l'axe RN20 - Etude de restructuration bus ligne 18 à lancer.			IDFM
		Création de nouvelles lignes de bus express	IDFM	- Création prévue de la ligne LN1 Avrainville- Evry dans le cadre du futur contrat Reseau 25 ; - Création d'une ligne LN2 "Avrainville - Briis-sous-Forge" à étudier			IDFM
	Organiser le rabattement sur les transports en commun	Création d'une station multimodale à Linas	CPS	Etude de pôle à lancer par CPS	100 000 €		IDFM /CPS
		Création d'une station multimodale à Avrainville	CDEA / CD 91	- Etude de faisabilité 2021 (CD91) - Etude de dimensionnement et de préfaçabilité au 1er semestre 2022 (CD91) - Etude de faisabilité au 2ème semestre 2022 (CD91)	70 000 €	3 000 000 €	IDFM / CDEA /CD91
		Création d'un parking relais pôle de Linas	Commune de Linas	Création d'un parking relais proche du pôle de Linas.			Commune de Linas
		Amenagement multimodaux des principaux arrêts de bus	CDEA/ CPS/ Communes	Point d'arrêt sur la N20 pour organiser le rabattement: creation de stationnement vélo et auto (Cf. études urbaines en cours ou à mener).			IDFM/ CDEA/ CPS/ Communes
		Extension de l'offre de transport à la demande (TAD)	IDFM	- Mise en place des services de TAD sud Essonne à compter d'août 2022 - Date de la 2ème phase de déploiement à déterminer ultérieurement par IDFM			IDFM
	Favoriser l'usage des modes actifs et des modes doux	Réalisation de la ligne C2 du RER Vélo	CD 91 / EPCI	- 2023 Etude de réalisation à lancer Mise en commun avec le Schéma de circulation			EPCI/ CD 91/ Communes/ Région IDF
		Résorption des discontinuités cyclables et sécurisation des traversées de la RN 20	EPCI/ Communes/ CD91	Synthèse des besoins et état des lieux à réaliser			EPCI / CD 91 / Région IDF
		Aménagement de la ZAC du Bois Bourdon et création de liaisons douces pour desservir le futur pôle d'Avrainville	CDEA				CDEA / Région IDF
		Reflexion sur la desserte douce et creation d'une passerelle pour desservir la ZAC Bellevues et les fututrs arrêts du TCSP à terme	CDEA/ CD91				ZAC/ CDEA/ CD91/ Région IDF

Accusé de réception en préfecture
091-200056232-20220629-Imc141548-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

ANNEXE PPA RN20 -Programme d'actions previsionnel
AXE 2 - V 12 05 2022

Enjeu	Programme	Action	MO	Calendrier	Coût Previsionnel de l'action		FINANCEURS
					Etudes	Travaux	
AXE 2 - Optimiser le fonctionnement de la RN 20 : une route verte et intelligente	Aménager les carrefours et les échangeurs	Optimisation des carrefours du secteur Massy-Champart	CD 91 / CPS				IDFM/ CPS/ Communes/ CD91
		Etude de carrefour au droit de la rue de la Lampe ou de la reconfiguration de la Porte des 2 Limons (Linaz)	CD91/CPS/Commune				CD91 / CPS (40K€)
		Création d'entrée et sortie sud/nord pour desservir la ZA de la Vigne aux Loups (Champlan /Chilly- Mazarin)	CPS				CPS/ CD91
		Aménagement du carrefour de la route de Chasse	CD 91	- Acquisitions foncières amiable ; - DUP (2022) ; - Travaux (2023-2024).		8 400 000 €	CD 91 / Région IDF
		Requalification de la route de Monthléry (Saulx-les Chartreux)	CD91	- 2021-2023 Etudes techniques et environnementales - 2022 concertation préalable - 2023 Enquête publique - 2023-2024 Acquisitions foncières/études operationnelles - 2024-2025 Travaux		9 200 000 €	CD91 et Région IDF
		Aménagement de l'échangeur RN20/RD99 (Mauchamps)	CD 91	- 4e trim 2022 Fin Travaux		1 530 000	Terra (Amenageur) = 950K€ CD91=580K€
		Aménagement de l'échangeur RN20/RD21 (Etampes)	CD 91	- 2021 Etude de faisabilité (CD91) - 2023 Etudes d'opportunité socio-eco (CAESE)			CD 91 /CAESE
		Amenagement de l'échangeur RN20/RD191 Bretelle sud - Coquerive (Etampes)	CD91	- 2022-2023 etudes techniques	50 000 €		CD91
		Sécurisation des entrées et sorties N20	CD 91	- 2022-2023 Etudes	100 000 €		CD91 / Région IDF
		Aménagement de l'échangeur N104/RN20	CD 91	- 2022 Etudes	100 000 €		CD91 / Région IDF
		Creation d'un carrefour "tout" mode" sur le secteur dit "Grace de Dieu" (Linaz)					
		Traversée piétonne du carrefour Jubilé/vieux Pavé/RN20	CD91	- 2022-2023 Etude de faisabilité			
	Porter une exigence environnementale forte	Limitation de la pollution sonore et amélioration de la qualité de l'air : réaliser des travaux pour limiter les nuisances sonores	CD 91	- Enrobés phoniques 2018-2020		1 600 000 €	CD 91 / Région IDF
		Murs anti bruit avec panneaux photovoltaïques	CD 91	- 2021 AAP Européen (novembre) - 2024 Perspective de mise en œuvre sur la N20			CD91/ Europe / Région IDF
		Limitation des ruissellements secteur RN20 de Linaz/leuville-sur-orge	Syndicat de l'Orge	-2022 Etudes (diagnostic)			
		Requalification de l'assainissement routier	CD 91	- 2022 Phase 1 = Marché diag Bassins - 2023/2024 Phase 2 = Travaux de requalification des bassins identifiés	70 000€ (Phase1)	700 000€ (Phase2)	CD91 / Syndicats de rivière
		Réaliser des études en vue du renforcement de la protection des espaces naturels agricoles et forestiers le long de la RN20	CD 91	- 2022-2023 : Etude d'évaluation des problématiques de mitage des ENAF le long de la RN20 / Etude d'opportunité du déploiement des outils de PEANP	30 000 €		CD91
		Reconquérir la biodiversité et les sols aux bords de la RN20	CD91	- 2023-2025 : Diagnostic des potentialités de reconquête des délaissés fonciers en faveur de la biodiversité (expérimentation de restaurations écologiques, passages sous chaussée existante, etc.) + travaux .	30 000 €	100 000 €	CD91
		Améliorer des continuités écologiques	CD 91	- 2023/2024 : Etude			CD91
		Améliorer du cadre paysager aux abords de la RN 20	Communes/ EPCI/ CD91	- 2023/2024 : Etude d'intégration paysagère et d'impact sur la biodiversité	18 000 €		CD91/ EPCI/ Communes
		Lutte contre les dépôts sauvages le long de la RN20	CD91	- 2023 : EVP			CD91 (MDD)
		Réaliser du Plan de Prévention de Bruit Dans l'Environnement (PPBE) - échéance 4 du CD91	CD 91	- 2022 : Lancement de la consultation - 2023 : Notification du marché et mise en œuvre : 1er semestre = mesures d'identification des zones de bruit / 2e semestre = Atelier dédié à la RN20 dans le cadre de l'approbation du PPBE - 2024 : 1er semestre = concertation publique / 2e semestre = adoption du PPBE	150 000 €		CD91
	Développer les outils pour une route connectée et innovante	Mise en œuvre de nouveaux systèmes d'informations	CD 91	- Etude de faisabilité 2023			CD91
		Ouverture de la RN20 à l'expérimentation	CD91	- 2022/2023 : Installation d'un comité d'innovation RN20			CD91/Région IDF
	Rationaliser le trafic des poids lourds	Réduction du trafic de poids lourds sur la RN 20	CD91	- 2022 -2023 : Etude CEREMA	30 000 €		CD91
		Etude de circulation sur l'axe RN20 de la CCEJR	CD91	- Etude 2023			CD91 / CCEJR
		Gestion des flux poids lourds dans le cadre des chantiers sous maîtrise d'ouvrage publique.	CD91/ EPCI/ Communes	- 2023 : Inscription de prescriptions d'itinéraire PL dans les marchés publics de travaux des collectivités partenaires.			
		Sécurisation de la circulation liée au trafic des poids lourds	Etat	- Déploiement de radars tronçon			Etat
	Problematiche de stationnement sauvage des poids lourds sur la RN20	CD 91	- 2023-2025 : Programme de requalification des aires de repos RN20				

Accusé de réception en préfecture
091-20056002-20220629-Imc141144-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

ANNEXE PPA RN20 -Programme d'Action Previsionnel
AXE 3 - V 12 05 2022

Enjeu	Programme	Action	MO	Calendrier	Coût Previsionnel de l'action		Financeurs	
					Etudes	Travaux		
AXE 3 - Poursuivre la requalification urbaine, paysagère et économique des territoires traversés par la RN20	Une requalification de la RN20 réalisée à partir d'une mise en œuvre par étape du Plan Directeur RN20 (2015) actualisé	Mise à jour du Plan Directeur de 2015 (Secteur Nord RN20)	CD91 / EPCI / communes	2022 -2023			CD 91 / EPCI / Etat	
	Une planification du développement urbain et durable de la RN20	Prioriser les secteurs de développement urbain dans l'objectif de requalifier les secteurs dégradés ou mutables et en tenant compte des contraintes de mobilité et des développements déjà menés : "Habiter la RN20", en s'appuyant sur les PLU et les SCOT des collectivités concernées		EPCI/ Communes				EPCI / Communes
		Aménagement de l'espace public : répondre aux besoins de chaque usager, protéger les logements des nuisances de la RN20 et développer la végétalisation		EPCI/ Communes/CD91	Durée du PPA			EPCI/ CD91/ Communes
		Coordonner / orchestrer les développements économiques et commerciaux des territoires traversés par la RN20		EPCI	- 2022 -2023			EPCI
		Coordination de l'affichage publicitaire sur l'axe RN20		Communes / EPCI /CD91				Communes / EPCI /CD91
		Réaménagement des passages piétons souterrains		Communes/CD91				CD91 / Communes / EPCI
		Aménager la Place du Château (La Ville du Bois-Ballainvilliers-Longpont-sur-Orge)		CPS / CDEA / CD91	2022 2023 : Etude de définition	300 000 €		CPS / CDEA / CD91
		Aménager la Place de l'Europe (Monthéry)		CPS /CD91	2022- 2023 : Etude de definition			CPS / CD91
		Requalifier la traversée de Boissy-sous-Saint-Yon		CCEJR / Commune / CD91	2022 : Etude multithématiques (urbaine, économique et infra. R20)			CCEJR/EPFIF/Commune/CD91
	Une politique de maîtrise et de portage foncier pour la RN20	Definition d'une stratégie foncière le long de l'axe RN20		CD91/ EPCI/ Communes	2022 - 2027			CD91/EPCI
		Observatoire foncier sur l'axe RN20		CD91 / EPCI	2022-2027			CD91/EPCI / EPFIF (50K€)
		Démarche d'anticipation foncière nécessaire à l'élargissement de la RN20 et au projet de transport (voies dédiés, pistes cyclables et traversées sécurisées de la RN20, rabattement vers les points d'arrêt)		EPCI / CD91	2022-2027			CD91 / EPCI
		Execution foncière dans le cadre des conventions d'intervention foncière EPFIF/EPCI ou Communes		EPCI/Communes / EPFIF	2022-2027			
		Anticipation des projets urbains le long de la RN20		EPCI/ Communes	2022-2027			EPCI/ Communes
	Accompagnement de la mise en œuvre des actions du PPA RN20	Piloter le plan d'action par EPCI en lien avec les élus locaux et en déclinaison avec le comité de pilotage stratégique		Etat / CD91				
		Phase 1 = Mission temporaire d'accompagnement des Projets urbains sur la RN20)		CD91	- Dec2021-Dec2022	118 000 €		CD91
		Phase 2 = Lancement d'une Mission transversale d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (urbaniste conseil)		CD91/EPCI	2022 - 2027	300 000 €		CD91 / EPCI /Etat